

# Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

## **Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions**

### **Chercheur principal**

Michel Parazelli, Université du Québec à Montréal

### **Co-chercheur(s)**

Céline Bellot, Université de Montréal  
Jean Gagné, TÉLUQ - Université du Québec  
Éric Gagnon, CSSS de la Vieille-Capitale  
Richard Morin, Université du Québec à Montréal

### **Autre(s) membre(s) de l'équipe**

René Charest, CSSS Jeanne-Mance  
Bernard St-Jacques, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)  
Frédéric Keck, Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)

### **Adjoints de recherche**

Marie-Ève Carpentier,  
Karl Desmeules,  
Marie-Hélène Hardy,  
Antonin Margier,  
Charles Robitaille

### **Établissement gestionnaire de la subvention**

Université du Québec à Montréal

### **Numéro du projet de recherche**

2011-PP-144446

### **Titre de l'Action concertée**

Partage de l'espace public - Itinérance et acteurs sociaux

### **Partenaire(s) de l'Action concertée**

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

## Table des matières

<b>PARTIE A – Contexte de la recherche</b> .....	1
1. Problématique.....	1
2. Principales questions de recherche.....	5
3. Objectifs poursuivis .....	6
<b>PARTIE B – Pistes d’actions en lien avec les résultats, retombées et implication de nos travaux</b> .....	7
1. L’auditoire visé.....	7
2. Significations des conclusions pour les décideurs, gestionnaires et intervenants .....	7
3. Retombées immédiates ou prévues des résultats .....	9
4. Limites et niveau de généralisation des résultats .....	10
5. Messages clés selon les types d’auditoire visés .....	10
6. Principales pistes d’actions selon les types d’auditoire visés.....	13
<b>PARTIE C – Méthodologie</b> .....	16
1. L’approche méthodologique privilégiée .....	16
2. Méthodes de cueillette de données.....	16
3. Corpus, échantillon .....	16
4. Stratégies d’analyse des documents publics et des entrevues .....	16
<b>PARTIE D – Résultats</b> .....	17
1. Principaux résultats obtenus .....	17
1.1 L’analyse des discours médiatiques (1993-2012) .....	17
1.2 L’analyse des documents publics (cadres politiques, juridiques et urbanistiques) .....	19
1.3 Les deux enquêtes qualitatives (Montréal-Québec).....	20
1.4 Analyse transversale des trois démarches de recherche .....	25
2. Conclusions et pistes d’actions .....	28
3. Principales contributions de nos travaux en termes d’avancement des connaissances (théorique, conceptuel, méthodologique, empirique, etc.) .....	29
<b>PARTIE E – Pistes de recherche</b> .....	30
1. Nouvelles pistes ou questions de recherche découlant des travaux .....	30
2. Principales piste d’actions .....	30
<b>Annexes</b> .....	33

## **PARTIE A – Contexte de la recherche (5 pages)**

### Note d'introduction

Cette recherche est le fruit d'un appel de proposition du MAMROT dans le contexte des réflexions de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance de 2009 et du rapport interministériel qui en résulta. Notons que depuis 2012, la responsabilité, prise initialement par le MAMROT, a été transférée au Secrétariat à la région métropolitaine.

#### 1. Problématique (voir l'annexe 1)

La mondialisation de l'économie incite la plupart des grandes métropoles à consolider leur position dans un marché en plein essor (Sassen, 2002) dans lequel la visibilité des personnes itinérantes représenterait un important problème d'image<sup>1</sup>. Brenner et Theodore (2002) précisent qu'à la fin des années 1990, les politiques urbaines sont conçues pour mobiliser des ressources endogènes au territoire, et favoriser l'éclosion de projets visant à renforcer la compétitivité territoriale reposant essentiellement sur les technologies avancées (Rousseau, 2008). On souligne ici la qualité des infrastructures d'accueil aux nouveaux investisseurs non seulement en ce qui concerne les technologies, les équipements culturels ou les avantages fiscaux, mais aussi la dimension sécuritaire des espaces publics (Ley, 1996). La tentation est forte pour les élites municipales, d'avoir recours à des experts du marketing territorial (Florida, Rapaille, etc.) afin d'attirer les membres de la classe moyenne professionnelle (Rousseau, 2008). Ce processus

---

<sup>1</sup> Désormais, nous parlerons de personnes en situation de marginalité (PSM) plutôt que de personnes itinérantes par souci de précision quant aux types de comportements urbains qualifiés de problématiques dans l'espace public.

de « globalisation » urbaine favoriserait un climat de consommation et d'individualisation menant à la polarisation croissante des villes et à des inégalités sociales.

Cette dynamique sociale et économique entraînerait donc les grandes villes telles que Montréal et Québec dans une course concurrentielle pour acquérir une position enviable sur le marché international, tout en faisant face à de nouveaux défis de gestion publique face à la double contrainte de la compétition et de la cohésion sociale. Si nous ajoutons à ce portrait le fait que la source principale des revenus des villes comme Montréal et Québec est la taxe foncière, valoriser les espaces centraux représente alors un important levier de développement économique, mais contribue aussi à creuser les inégalités d'accès au logement par la hausse des prix des loyers et la gentrification qui s'ensuit (Boulianne et Fontanetti Aguiar, 2007 : 20). Un tour d'horizon des grandes villes affectées par la mondialisation des marchés nous apprend que cette pression économique conditionne une série de problèmes relatifs à une quasi privatisation des lieux publics considérés de plus en plus comme des espaces de consommation de biens, de services, d'expériences festives et de contrôle de l'image de la ville. Pour les villes, investir dans les espaces publics est un moyen d'assurer une cohésion, revaloriser le patrimoine et améliorer l'environnement résidentiel et commercial, de façon à offrir un cadre de vie enviable et concurrentiel (Fleury, 2007 : 597). Mais ces efforts de revitalisation ne se font pas sans tensions entre les personnes en situation de marginalité (PSM), les commerçants et les résidents. Et, du point de vue des acteurs impliqués, ces tensions ne sont pas nécessairement considérées comme le fruit de la globalisation,

mais comme des conflits de proximité en termes d'appropriation différentielle de l'espace public (Fleury, 2010).

Parmi ces problèmes, la visibilité des PSM devient pour un certain nombre d'acteurs, un obstacle social, symbolique et esthétique aux exigences du développement économique en cours. Une enquête internationale de l'Observatoire européen du sans-abrisme (Doherty et coll., 2008) menée dans quatre pays européens met en lumière l'intensification dans les villes de ces pays, depuis une dizaine d'années, de la régulation et du contrôle des espaces publics (rue, parcs, places, etc.) ou « quasi-publics » (centres d'achat, campus, terrain de sport, etc.) à travers des dispositifs de contrôle des frontières et de discipline (surveillance policière, gardiens de sécurité, etc.), de dissuasion (à travers l'aménagement urbain), ainsi que des dispositifs légaux (lois anti-mendicité).

Bref, la question des modes d'appréhension des problèmes et des jugements normatifs se trouve d'emblée posée lorsqu'il s'agit de tirer des leçons de la littérature relatives aux enjeux. Un enjeu se présente comme une tension entre différentes façons de voir et de résoudre un problème entre deux groupes d'acteurs, à l'intérieur d'un groupe ou au sein d'une même personne. Même si des liens peuvent être établis entre les deux termes, l'enjeu n'est pas synonyme de défi, mais désigne plutôt des visions concurrentes touchant la manière de comprendre, de juger et d'agir. Afin d'occuper une position plus distanciée face aux apports des écrits sur le sujet, nous avons considéré les problèmes et les pratiques relatées par les auteurs consultés selon trois angles théoriques d'appréhension des situations : cognitifs, éthiques et politiques, en nous inspirant des travaux de Karsz (2011) sur l'analyse transdisciplinaire des pratiques sociales (voir méthodologie). Comment les

acteurs définissent-ils ces situations? Comment les acteurs jugent-ils certains comportements dans l'espace public? Quels sont les rapports de pouvoir que les acteurs établissent les uns envers les autres face à ces situations jugées problématiques du partage de l'espace public ? La recension des écrits nous permet d'identifier un premier **enjeu cognitif** associé à un glissement sémantique du fait d'associer automatiquement les personnes qui se livrent à des actes criminels ou anti-sociaux aux lieux appartenant au monde de la rue. Lakehall (2008) qualifie de « présumé » et « d'impensé » l'idée que des rues ou des espaces peuvent être criminogènes relayant ensuite sur le plan éthique la critique de Lefebvre (1974) en ce qui regarde la normalisation de l'espace urbain. Nous relevons un deuxième **enjeu d'ordre éthique** où est remise en question la présence même des PSM dans l'espace public, lesquelles sont associées à l'insécurité et à l'insalubrité, ce qui va à l'encontre d'une certaine définition démocratique des espaces publics ouverts à tous sans discrimination (Ghorra-Gobin, 2000). Un troisième **enjeu, plus politique**, renvoie aux recherches traitant des effets des opérations de revitalisation urbaine des centres des grandes villes nord-américaines sur les PSM (Smith, 2002 : 442 ; Lakehall, 2008 : 131). La rue et autres lieux publics adjacents y joueraient un rôle stratégique en ce qui concerne le potentiel social de visibilité et d'attractivité du secteur à revitaliser. Par exemple, dans un article traitant de la gestion urbaine de l'espace public au centre-ville de Portland, Lees (2003) mentionne que dans le contexte de revitalisation de cette ville, des mesures ont été prises afin de dissuader les jeunes d'occuper l'espace public, telles que l'enlèvement des bancs, de la musique classique d'ambiance et un plan de piétonisation visant à augmenter la mobilité là où les jeunes occupaient les lieux. L'auteur ajoute que, tout en faisant la

promotion de la diversité dans l'espace public, les pouvoirs publics favorisent la promotion des contrôles sociaux qui limitent cette diversité. La rue se présente comme une vitrine pour les activités sociales, commerciales, ludiques, politiques, etc., devenant une catégorie fondamentale des espaces communs (Gourdon, 2001 ; Larsen, 1997). Le cadre d'appropriation de la rue prend la forme d'un jeu complexe de rapports entre plusieurs groupes d'acteurs qui ont à en partager l'usage, tout en étant plus ou moins impliqués dans sa régulation.

Bien que peu nombreux, les travaux traitant de Montréal et de Québec montrent que ces villes sont aussi traversées par ces enjeux (Parazelli, 2012 ; 2009 ; Freedman, 2009 ; Morin, Parazelli et Benali, 2008 ; Bellot et coll., 2007 ; Sylvestre, 2007 ; Laberge et Roy, 2001 ; Mercier, Morin et Parazelli, 1999). Certains constats déjà dressés par la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance (Québec, 2009 : 19-21) recoupent globalement ce que nous avons évoqué à partir des écrits scientifiques. Il importe d'approfondir l'analyse dans ce domaine, non seulement parce que le contexte a évolué depuis ces études, mais parce que les problèmes n'ont jamais été examinés sous les trois angles théoriques que nous proposons. Ce choix permettra de dépasser le simple constat d'une liste d'irritants pour offrir une meilleure compréhension de ce qui contribue à les produire.

## 2. Principales questions de recherche

*Quels sont les enjeux liés au partage<sup>2</sup> de l'espace public et à sa gestion en présence des personnes en situation de marginalité à Montréal et à Québec ?*

Quelles sont les représentations normatives des PSM et des autres acteurs des pratiques associées au partage de l'espace public et sa gestion ? Ces

---

<sup>2</sup> Nous employons le mot partage dans le sens technique de partition qui peut ou non être équitable. La cohabitation serait dans ce contexte considérée comme un partage équitable.

représentations ont-elles connu une évolution dans le temps ? Quelles sont les mesures mises en place favorisant le partage de l'espace public dont la cohabitation en constitue une forme idéale?

### 3. Objectifs poursuivis

Tirer des enseignements pour favoriser un meilleur partage de l'espace public avec les PSM. Nourrir un débat public auprès des acteurs de Montréal et de Québec de façon à échanger sur ces enseignements et valider des pistes d'actions. Produire un cadre d'analyse des enjeux de partage de l'espace public en contexte de marginalité, ce qui permettra à d'autres municipalités d'en profiter.

## **PARTIE B – Pistes d’actions en lien avec les résultats, retombées et implication de nos travaux (7 pages)**

### 1. L’auditoire visé

Nos travaux s’adressent d’abord à notre partenaire commanditaire du présent projet de recherche, le Secrétariat à la région métropolitaine, mais aussi aux acteurs suivants : 1. Le MSSS (politique sur l’itinérance) et la Table interministérielle en itinérance ; 2. Les personnes en situation de marginalité (PSM) ; 3. Les résidents et les commerçants ; 4. Les représentants administratifs municipaux et les policiers des villes de Montréal et de Québec ; 5. Les représentants politiques municipaux ; 6. Les intervenants sociaux.

### 2. Significations des conclusions pour les décideurs, gestionnaires et intervenants

Pour les décideurs, les gestionnaires et les intervenants, les conclusions de cette recherche mettent en lumière plusieurs enjeux critiques entourant le partage de l’espace public entre les PSM et les autres acteurs sociaux, à Québec comme à Montréal. Comment cet exercice d’analyse permet-il d’éclairer les choix politiques des décideurs quant aux pistes d’actions à adopter ? En prenant d’abord connaissance des logiques de raisonnement qui président aux choix des pratiques de gestion de ce partage qui s’exercent actuellement. Le schéma-synthèse que nous proposons (point 1.4 de la partie D) en présente les principaux éléments. Comme ces logiques expriment des tensions conflictuelles entre deux grandes visées opposées du partage de l’espace public (visibilisation et invisibilisation des PSM), il importe de réfléchir plus longuement sur elles afin d’en évaluer la portée sociale, politique et juridique. Autrement dit, la reconnaissance de cette dynamique

conflictuelle implique pour les décideurs de s'interroger sur les conséquences sociales et politiques et juridiques du fait d'orienter leur propre jugement des situations de partage de l'espace public en fonction de l'un ou l'autre des trois imaginaires sociaux: écosanitaire, démocratique et salubre (présentés au point 1.1 de la partie D). Comme l'existence de ces trois positionnements éthiques nécessite aussi de la part des élus municipaux d'exercer un arbitrage politique entre ceux-ci, il devient nécessaire d'ouvrir le débat sur ces enjeux de façon à s'interroger collectivement sur l'existence de ces imaginaires sociaux, et ensuite à faire des choix éclairés.

Dans ce contexte, développer des « bonnes pratiques » pour résoudre de façon technique les problèmes, dont plusieurs d'entre eux relèvent d'une certaine orientation du développement des centres-villes, n'a de sens qu'en fonction d'une perspective idéologique spécifique et non d'une autre. Rappelons que, même si des aspects techniques ne sont pas à négliger, le problème du partage de l'espace public ne se réduit pas à évaluer le nombre de toilettes publiques à mettre en place, le nombre de caméras de surveillance à installer, ou à mieux gérer le mobilier urbain. Les bonnes pratiques ne sont « bonnes » qu'en fonction de l'orientation cognitive et éthique que l'on choisit d'adopter. Si New York représente le modèle de gestion idéal pour plusieurs, rappelons qu'il s'agit là d'un choix éthique et politique qui a des conséquences sociales dont on ne peut encore évaluer les effets, les PSM ne disparaissant pas du pays. De plus, l'analyse des documents publics nous indique que des choix ont déjà été faits dans le passé par les élus municipaux, mais ces choix pourraient être soumis à la discussion publique à la lumière des résultats de notre recherche avec les principales intéressées, les PSM. L'idée étant de ne pas

envenimer les situations à venir en ne reconnaissant pas la différence des positions en jeu.

### 3. Retombées immédiates ou prévues des résultats

Les retombées immédiates des résultats : a) production d'un cadre d'analyse de la normativité des enjeux entourant le partage de l'espace public et sa gestion entre les personnes marginalisées et les autres acteurs sociaux ; b) formulation de balises offrant un cadre aux pistes d'actions afin d'atténuer la production d'effets pervers ; c) présentation des résultats auprès d'acteurs impliqués réunis en focus-groupes à Montréal (groupe d'acteurs impliqués et de PSM) et à Québec (Table de concertation sur l'itinérance et groupe de PSM), ces échanges ayant permis aux participants d'élucider les logiques normatives à l'origine des positions des acteurs et d'y réagir de façon éclairée en relançant le débat à ce sujet.

Les retombées à venir : a) influencer les décideurs concernant l'élaboration de la politique sur l'itinérance en ce qui a trait à la conception des problèmes (enjeux et stratégies) associés au partage de l'espace public en présence de PSM; b) production d'un ouvrage collectif permettant de nuancer et de préciser les résultats de la recherche ; c) communications dans des colloques scientifiques, conférences grand public et auprès d'institutions (CSSS de la Vieille-Capitale, Santé publique de Québec, Haute École en travail social de Genève, Institut Santé et Société, Télé-Québec).

#### 4. Limites et niveau de généralisation des résultats

Comme il s'agit d'une recherche qualitative (étude de cas), la principale limite réside dans la possibilité de généraliser les résultats aux autres contextes municipaux que ceux de Montréal et de Québec en ce qui concerne les entretiens auprès des acteurs. Cependant, nous pouvons dire que notre cadre d'analyse axé sur la normativité des pratiques sociales et sur une conception géosociale de la gestion du partage de l'espace public, peut être appliqué à d'autres villes, comme nous l'avons fait pour les documents publics des villes d'Ottawa, de Toronto, de Calgary et de Vancouver. Ce cadre d'analyse permet de mettre en lumière les spécificités contextuelles d'une ville et d'identifier des tendances interurbaines qui pourraient la traverser. Notons aussi que nous n'avons pas relevé de cohérence interne bien affirmée pour chacun des groupes d'acteurs interviewés en ce qui concerne les positions relatives aux enjeux abordés lors des entrevues. Les membres d'un même groupe d'acteurs pouvant être en opposition entre eux sur une question et en accord sur une autre. Cependant, s'il nous a été impossible de généraliser l'existence d'oppositions franches, par exemple, entre les organismes communautaires et les résidents, il est possible de relever des polarisations entre le groupe des commerçants et celui des organismes communautaires sur les thèmes étudiés.

#### 5. Messages clés selon les types d'auditoire visés

Notre message clé à tous les auditoires prend la forme de quelques balises à considérer dans l'exercice d'analyse des enjeux et des choix d'actions stratégiques pour améliorer le partage de l'espace public entre les PSM et les autres acteurs.

Étant donné que la façon d'identifier et de comprendre les enjeux du partage de l'espace public repose sur des repères cognitifs, éthiques et politiques que les acteurs adoptent, il importe de les considérer dans leur interactivité et leur conflictualité. Concevoir (cognitif) ce qui se joue, influence d'une certaine manière notre jugement de valeur (éthique). De la même manière, nos idéaux (éthique), à la base de nos jugements de valeurs, nous amènent à privilégier telle ou telle explication (cognitif) en cohérence avec ceux-ci. Ces repères nous permettent d'exercer un pouvoir sur les problèmes identifiés en agissant concrètement d'une certaine manière (politique). Cette première balise générale liée à la posture de l'analyste de pratiques sociales est fondamentale pour identifier avec un minimum de distance les positions différenciées qui existent parmi les acteurs impliqués, et ne pas confondre sa propre position avec celles analysées.

Soulignons ici un élément-clé de nos résultats de recherche en lien avec cette première balise. Notre recherche a montré que le sentiment d'insécurité était aussi éprouvé par les PSM et non seulement par les résidents et les commerçants. La peur de se faire agressés par des personnes intolérantes, la crainte de se faire repérer par la police ou expulser par les agents de sécurité, la fatigue liée aux nombreux déplacements contraints, le sentiment de ne plus se sentir chez soi dans le quartier, la perte de lieux accessibles où se reposer, le tout conjugué aux tensions associées à la quête quotidienne de la nourriture, de l'hébergement, et de la drogue pour les toxicomanes, constituent les principales sources d'insécurité inhérentes à ces conditions de vie. Nous avons confirmé ce constat lors de nos séances de présentation des résultats auprès de petits groupes de PSM à Québec (10) et à Montréal (8) en juin 2013. Ce sentiment d'insécurité, exprimé par tous les

groupes d'acteurs impliqués, correspond à des menaces réelles et imaginaires, mais dont l'importance varie selon le point de vue normatif de l'observateur. Il est en ce sens producteur d'inégalités d'accès à l'espace public (Roché, 2002), ainsi qu'un levier ambiguë de défense de droits et de justification de pratiques de gestion revendiquant la sécurité de certains acteurs aux dépens de celle des PSM. C'est pourquoi, nous avons formulé quelques balises s'adressant à tous les auditoires de façon à ne pas produire d'autres inégalités au nom de l'égalité des droits.

Ce préambule aux balises et pistes d'actions suivantes permet aussi de comprendre notre choix de proposer en priorité la tenue de forums publics en incluant les PSM dans les débats avec les autres acteurs. Ces pistes d'actions visent non seulement à consulter les acteurs sur des pistes de solutions possibles, mais surtout à susciter une rencontre entre tous les acteurs vivant de l'insécurité dans les espaces publics. Comme il n'existe pas encore de recette-miracle pour faire disparaître le sentiment d'insécurité, il importe d'impliquer les principaux intéressés dans un cadre favorisant le dialogue et non l'affrontement, afin de penser ensemble l'égalité d'accès aux espaces publics. L'éclairage apporté par les PSM elles-mêmes sur la gestion du partage de l'espace public n'est pas pris en considération de façon intégrée actuellement. Mais lorsqu'il a lieu, les rapports s'en trouvent souvent modifiés et des solutions différentes plus adaptées aux situations peuvent émerger. Mais pour concrétiser ces pistes de solutions, il importe qu'une médiation politique puisse être exercée dès le départ dans ce type d'exercice. Nous pensons ici à une instance politique de représentation démocratique de tous les citoyens qui pourrait assurer un travail d'arbitrage entre les différents intérêts en jeu, y compris ceux des PSM insistons-nous et non seulement des autres acteurs face aux PSM.

Considérant ce préambule, nous suggérons les balises spécifiques suivantes dans l'analyse des situations et l'emploi de stratégies de gestion :

- Avant d'envisager l'adoption de stratégies de gestion, examiner les dynamiques locales en termes d'appartenances, de conditions de vie, de l'histoire du quartier, et de relations entre les acteurs, afin de ne pas aggraver les conditions de vie des PSM et leurs chances de s'en sortir.
- Aborder l'analyse des enjeux avec les acteurs sous la forme d'hypothèses et non d'opinions tranchées ou définitives ayant pour effet de clore le débat ; les opinions tranchées favorisant des logiques de standardisation des pratiques de gestion et ayant pour effet de marginaliser des PSM.
- Ne pas accepter d'amalgames entre des comportements qui ne sont pas de même nature et de gravité (attitude antisociale et acte criminel), et éviter les lectures simplificatrices de la santé mentale en référant à la seule observation des comportements des PSM.
- Anticiper l'impact des conséquences associées aux choix des stratégies de gestion du partage de l'espace public sur les conditions de vie des PSM, non seulement en termes de ressources matérielles, mais aussi identitaire (dépréciation de l'image de soi et baisse de confiance aux autres) et sociale (réseau d'aide et sociabilité).
- Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs (policiers, intervenants communautaires) dans la régulation des comportements des PSM.

## 6. Principales pistes d'actions selon les types d'auditoire visés

Face aux enjeux du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité, nous formulons les recommandations suivantes :

Secrétariat à la région métropolitaine et MSSS (politique sur l'itinérance) :

- a) Partager les résultats de la présente recherche, les balises et pistes d'actions avec les membres de la Table interministérielle en itinérance de façon à alimenter l'élaboration de la politique sur l'itinérance tant au niveau des orientations que du plan d'actions à venir.

Table interministérielle en itinérance :

- a) Clarifier l'orientation politique du gouvernement québécois en fonction du cadre d'analyse et des balises formulées au point 5 de la partie B, afin d'assurer une fonction d'arbitrage entre les intérêts particuliers et l'intérêt général.
- b) Organiser deux débats (forums), un à Montréal, et l'autre à Québec, sur les résultats de la recherche afin de renouveler les réflexions locales sur les conséquences sociales, économiques, politiques et juridiques des pratiques actuelles du partage de l'espace public, et que celles-ci puissent être reconsidérées dans leur ensemble et non seulement au gré des intérêts particuliers de chaque groupe d'acteurs. Il importe que les responsables politiques du Secrétariat à la région métropolitaine et du MSSS assurent une fonction d'arbitrage politique, en collaboration avec les élus (responsables de ce dossier) des deux municipalités. Les pratiques de gestion du partage de l'espace public que nous avons mises en lumière gagneraient à être discutées publiquement afin que les décideurs soient en mesure de faire des choix en fonction du bien commun.

- c) Soutenir l'organisation collective des PSM de façon à faire émerger un ou plusieurs interlocuteurs collectifs pouvant s'impliquer activement dans les débats du partage de l'espace public les concernant directement.
- d) En lien avec le nouvel enjeu de la déconcentration des ressources qui nous a été soumis par des répondants commerçants et résidents, faire une étude d'impact sur les PSM et sur leur accessibilité aux services, étant donné l'insuffisance des connaissances permettant de démontrer les effets de cette déconcentration; certains acteurs communautaires et municipaux étant plutôt d'avis que cette déconcentration détériorerait les conditions de vie des PSM.

Villes de Montréal et de Québec :

- a) Clarifier la position politique de chacune des deux villes en fonction du cadre d'analyse et des balises formulées au point 5 de la partie B, afin d'assurer une fonction d'arbitrage entre les intérêts particuliers et l'intérêt général.
- b) Déléguer un-e élu-e pour prendre en charge la responsabilité du dossier non seulement de l'itinérance, mais des rapports sociaux entourant le partage de l'espace public entre les PSM et les autres acteurs.
- c) Décider des actions à entreprendre en considérant la spécificité des contextes de chacune des villes, plutôt que de chercher des « bonnes pratiques » qui pourraient être importées sans balises ;
- d) Compte tenu de la nature structurelle des enjeux conflictuels associés aux pratiques de partage de l'espace public avec les PSM, mettre sur pied un comité permanent d'analyse des situations et des problèmes à venir (avec la participation d'un groupe de PSM).

## **PARTIE C – Méthodologie (1 page)**

### 1. L'approche méthodologique privilégiée

La méthode d'étude de cas (Gagnon, 2008 ; Hlady Rispal, 2002) et la méthode d'analyse transdisciplinaire des pratiques sociales (Karsz, 2011) furent adoptées dans une perspective qualitative de recherche.

### 2. Méthodes de collecte des données

Trois démarches d'investigation ont été entreprises : une analyse des discours médiatiques dans les médias écrits francophones de 1993 à 2012 ; une analyse des politiques, programmes et plans d'action municipaux portant sur le partage de l'espace public avec les PSM pour Montréal, Québec et Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver ; deux enquêtes qualitatives (Montréal et Québec).

### 3. Corpus, échantillon (voir annexes 3 ; 4 et 6)

1. Analyse des discours médiatiques : 312 articles de médias francophones (Montréal : 256 et Québec : 56). 2. Analyse des documents publics : 71 documents (interservices, sécurité, aménagement, services sociaux) pour Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver. 3. Enquêtes qualitatives : 75 répondants (Montréal : 42 ; Québec : 33) répartis selon des groupes d'acteurs impliqués autour des thèmes suivants : raisons des PSM à occuper les EP, effets de la revitalisation sur le partage, problèmes, moyens et stratégies du partage, difficultés et réussites.

### 4. Stratégies d'analyse des documents publics et des entrevues (voir annexe 2)

Pour chacune des villes, nous avons fait l'analyse des enjeux à l'aide de trois angles d'analyse (cognitif, éthique et politique) portant sur trois objets des pratiques de gestion : gestion des lieux, des comportements et des rapports entre acteurs.

## **PARTIE D – Résultats (12 pages)**

### 1. Principaux résultats obtenus

Les résultats des trois démarches ne présentent pas de dissonances entre eux, chacune des démarches informant l'autre, soit de façon très générale comme l'analyse des documents publics, soit de façon très pointue comme l'analyse des discours médiatiques sur les repères éthiques.

#### 1.1 L'analyse des discours médiatiques (1993-2012) (voir annexe 3)

Nous avons analysé 312 articles traitant de la présence des PSM dans les espaces publics et qui ont été publiés dans les principaux médias écrits francophones de 1993 à 2012 (256 à Montréal et 56 à Québec). On observe une nette augmentation du nombre d'articles au cours de cette période témoignant de l'intérêt grandissant du sujet dans l'actualité. Plus de 55% des articles ont été publiés entre 2007 et 2012, années où la judiciarisation de l'itinérance a fait l'objet d'un débat public.

L'analyse de contenu a donné lieu à une catégorisation selon trois imaginaires sociaux structurant des représentations sociospatiales spécifiques. Nous avons qualifié le 1<sup>er</sup> imaginaire « d'écosanitaire » (179 art.) induisant une interprétation naturaliste de l'occupation de l'espace public des PSM à l'image d'un environnement naturel dont l'équilibre serait menacé par la présence des PSM (facteur entropique de la dévitalisation). Ce type d'idéologie justifie ainsi un discours gestionnaire d'assainissement des nuisances publiques inhérentes à la présence des personnes marginalisées (ex. : théorie de la vitre brisée). L'imaginaire écosanitaire nourrit quatre représentations sociospatiales: propreté/saleté; sécurité/insécurité, civilité/incivilité et cultivé/sauvage. Le 2<sup>ème</sup> imaginaire s'étaie sur des considérations démocratiques (208 art.) et s'oppose au premier sur le plan idéologique dans le

sens où il constitue un système de représentations induisant une interprétation citoyenne de l'occupation de l'espace public des PSM en termes de justice ou d'injustice sociale. On justifie ainsi un certain nombre de revendications et d'actions visant à soutenir les personnes marginalisées considérées comme des citoyens laissés pour compte ou victimes de préjugés et de profilage social (ex. : défense du droit au logement). L'imaginaire démocratique nourrit trois représentations sociospatiales: égalité/inégalité; autonomie/aliénation; inclusion/exclusion. Le troisième imaginaire, que nous appelons « salubre » (87 art.), fonde ses représentations sur le désarroi des PSM qui occupent l'espace public en jugeant la vie de rue comme négative en soi. Ce type d'idéologie justifie ainsi un discours pragmatique et normalisateur de sortie de la rue des PSM à l'aide de guidance et de bienfaisance permettant de secourir ou de rescaper ces victimes. (ex. : charité, réinsertion par le travail). Cet imaginaire nourrit deux représentations sociospatiales: sauvetage/indigence et responsabilisation/déresponsabilisation. Notre analyse nous permet de saisir la stabilité historique (20 ans) des représentations normatives qui ont été diffusées dans l'espace public des principaux médias écrits francophones. On remarque que les imaginaires écosanitaire et démocratique sont majoritairement présents, et ce de façon constante et plutôt équivalente pour les périodes 1993-1999 et 2000-2006, tandis que pour la période 2007-2012, l'imaginaire démocratique prévaut (voir graphique 5 de l'annexe 3). Les résultats rendent compte d'un enjeu symbolique central, celui d'une concurrence entre l'idéalisation de trois visions du monde entourant la légitimité relative des PSM à occuper les espaces publics (registre éthique), et ce qui doit être

fait ou ne pas être fait pour faire face aux problèmes envisagés différemment selon l'adoption d'un imaginaire ou d'un autre.

## 1.2 L'analyse des documents publics (cadres politiques, juridiques et urbanistiques)

Les principaux constats qui ressortent de l'analyse des documents publics de la ville de Montréal sont les suivants : la qualité de vie et la sécurité sont des facteurs importants pour le développement urbain, notamment dans les quartiers centraux. Or, les espaces publics dans ces quartiers attirent les PSM, source présumée du sentiment d'insécurité et des tensions avec d'autres usagers de ces espaces. Représentant les PSM comme un obstacle au développement de ces quartiers, il est alors impératif de réguler les incivilités de ces PSM dans les espaces publics. Et enfin, les comportements des PSM seraient aussi nuisibles aux PSM elles-mêmes. Sur le plan éthique, Montréal valorise la sécurité et la propreté des espaces publics (imaginaire écosanitaire); l'accès égalitaire de tous les citoyens à ces espaces souvent appropriés par les PSM (imaginaire démocratique); l'amélioration du bien-être des PSM (imaginaire salubre); et la « cohabitation sociale harmonieuse » entre les PSM et les autres citoyens. Il en découle les actions projetées suivantes : des aménagements sécuritaires et un plan propreté; le renforcement de la présence policière accompagnée de ressources en santé mentale; la réappropriation et l'animation des espaces publics par les citoyens; des dispositifs de prévention, de médiation et de concertation. À Québec, les documents de la Ville consultés ne font pas un lien explicite entre espaces publics et PSM. On y fait cependant un lien entre sécurité et propreté des espaces publics, et qualité de vie et attractivité des espaces publics pour la population en général (imaginaire écosanitaire). De plus, ces documents font mention d'une augmentation du nombre d'itinérants dans la ville,

qui constituent des irritants pour les autres citoyens et contribuent au sentiment d'insécurité. On valorise alors la sécurité comme un droit des citoyens. S'ensuit une politique de sécurité urbaine et l'importance de la présence policière pour contrer les incivilités des PSM mais aussi un appel à la consultation, à la médiation et à la concertation. Les résultats de notre analyse documentaire pour Montréal et Québec tendent à rendre compte de stratégies favorisant globalement la visibilité conditionnelle des PSM, contrairement aux stratégies des villes des autres provinces étudiées visant l'invisibilité des PSM (voir schéma-synthèse au point 1.4 de cette partie).

Ainsi, à Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver, on associe les PSM aux incivilités, à l'insécurité, à la malpropreté et à une image négative des espaces publics et des quartiers qu'ils fréquentent (imaginaire écosanitaire). On présente la source du problème de l'itinérance comme étant le manque de logements ; la « solution logement » étant la moins coûteuse considérant l'ensemble des services offerts aux PSM. On y valorise alors la sortie de rue par le logement (imaginaire salubre). L'approche « *Housing First* » est ainsi mise de l'avant. De plus, afin de contrer les incivilités des PSM, on applique le « *Safe Street Act* » ou son équivalent. Enfin, on met en place des « *Business Improvement Areas (BIA)* » afin d'embellir et de revitaliser des zones commerciales. Ces choix stratégiques de gestion de l'itinérance et de sa présence dans les espaces publics favorisent l'invisibilisation/exclusion des PSM (imaginaire écosanitaire).

### 1.3 Les deux enquêtes qualitatives (Montréal-Québec)

L'enjeu d'ensemble se présente comme deux processus dynamiques de revitalisation (Centre-ville-est de Montréal et quartier St-Roch à Québec) visant à

transformer l'affectation identitaire du secteur ou du quartier pour les rendre attractifs sur le plan économique (surtout culturel et résidentiel), dans une perspective de rayonnement international et régional, mais aussi pour répondre aux doléances des résidents (ex. : associations de quartier et tables de concertation) et des commerçants (ex. : SDC du Village et du Quartier latin pour Montréal ; SDC Nouvo St-Roch). Ces changements créent des contextes d'incertitude et d'opportunités quant aux places déjà occupées par les acteurs du territoire et celles à occuper par de nouveaux acteurs tels que la Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM) financée par l'arrondissement montréalais du même nom, en 2008, pour résoudre les problèmes d'itinérance au centre-ville notamment. Cela met en place un jeu concurrentiel complexe face aux possibilités de développement.

On peut observer dans les deux villes des tensions qui s'expriment par un rapport de forces entre, non seulement des acteurs qui exercent des pratiques d'appropriation de l'espace à revitaliser, mais aussi entre des représentations différentes de ce qui devrait être accompli pour lever les obstacles aux projets de revitalisation ; ce qui ressort d'ailleurs d'autres recherches (Morin, Parazelli et Benali, 2008). La façon de comprendre et de juger ce qui fait problème dépend des intérêts défendus par les acteurs qui peuvent converger ou diverger entre eux (soit par groupe d'acteurs ou selon des positions individuelles). Ces problèmes sont alors définis autour de situations affectant la valorisation économique, la qualité de vie résidentielle ou les réalités sociosanitaires de l'occupation de l'espace public de tous les acteurs. Parmi ces problèmes, la visibilité négative des PSM serait exacerbée par ces transformations visant justement à renverser l'image de dégradation ou de pauvreté des secteurs à revitaliser afin de créer une vitrine attractive à l'étranger

pour les touristes et les investisseurs, comme observé dans des recherches antérieures (Mercier, Parazelli et Morin, 1999). D'où l'idée qu'il faille les sortir de la rue en priorité ou que les PSM projettent une image qui ne corresponde pas à une marginalité plus déviante que celle tolérée par le nouvel environnement public. Par exemple, l'un des principaux enjeux cognitifs que nous avons rencontrés est celui des raisons expliquant la présence de PSM dans les lieux étudiés<sup>3</sup>. Cet enjeu a été exprimé dans les deux villes par des associations de résidents ou de commerçants, et considéré par certains responsables politiques municipaux interviewés à Montréal. Pour ces acteurs, c'est la concentration des ressources communautaires qui déterminerait la localisation des PSM tandis que pour d'autres (intervenants communautaires, fonctionnaires municipaux, PSM), cette concentration des ressources n'est que la conséquence de la présence de personnes marginalisées au centre-ville qui y viennent pour d'autres raisons tout aussi importantes (sociabilité, activités de débrouille et illicites, animation, etc.). Ceci représente un nouvel enjeu mis en lumière par cette recherche.

Le choix de l'une ou l'autre de ces représentations peut entraîner des conséquences éthiques et politiques différentes dans la perspective où, par exemple, certains disent souhaiter une déconcentration des ressources dans les autres quartiers pour libérer les espaces publics d'une concentration trop importante de PSM dans un seul arrondissement, alors que d'autres insistent sur la détérioration des conditions de vie des PSM que la déconcentration engendrerait. À cet enjeu s'ajoute celui de la

---

<sup>3</sup> Dans le cadre de ce rapport-synthèse, nous présentons les quatre plus importants enjeux que nous avons relevés : la question de la concentration des ressources d'aide aux PSM au centre-ville ; les modes de désignation identitaire des PSM ; les effets de la revitalisation sur le partage de l'espace public avec les PSM et les choix de stratégies de gestion de ce partage. L'ensemble des enjeux ainsi que les spécificités des contextes municipaux sont présentés à l'annexe 7.

désignation de la marginalité des personnes et des critères qui varient selon les groupes d'acteurs (ex. : l'apparence, le comportement, bonnes/mauvaises PSM), nourrissant de façon différente les représentations des raisons pour lesquelles les PSM occupent les espaces publics des lieux étudiés.

Les façons de comprendre et de contrôler les conséquences sociales de la revitalisation urbaine s'expriment par des conflits entre les PSM et d'autres groupes d'acteurs, et au sein même des groupes d'acteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts quant aux choix des conditions de développement du secteur et du quartier, ou aux façons de s'ajuster à ces changements. C'est l'objet d'un autre enjeu cognitif commun aux deux villes sur la perception des effets de la revitalisation sur le partage des espaces publics. Pour certains acteurs (commerçants, responsables pol. municipaux, certains résidents), la revitalisation est considérée exclusivement du point de vue du développement économique ; les comportements dérangeants des PSM dans l'espace public représentant un problème d'image et de sécurité devant être réglé. Tandis que pour d'autres (intervenants communautaires, fonct. municipaux, certains résidents, PSM), la revitalisation essentiellement axée sur les activités commerciales détériorerait les conditions de vie des PSM (ex. : judiciarisation des PSM, augmentation des prix des loyers, disparition des maisons de chambres, adoption de conduites moins sécuritaires pour les prostitués-es). Selon ce point de vue, la revitalisation devrait plutôt être comprise comme une revitalisation sociale inclusive de tous les acteurs du quartier dont les PSM (ex. : mixité inclusive et non sélective), allant jusqu'à améliorer la situation des PSM qui « habitent » les secteurs étudiés (ex. : implantation des sites d'injection supervisée) et contribuant ainsi au processus de revitalisation.

Ces différences de points de vue alimentent les conflits d'appropriation de l'espace public en mettant en opposition la visibilité des PSM et certaines pratiques des ressources communautaires avec les activités commerciales et la qualité de vie résidentielle : certains commerçants et résidents perçoivent les PSM comme un obstacle au développement économique et résidentiel par l'image négative qui leur est associée et que l'on veut renverser (insécurité, incivilité, insalubrité, toxicomanie), et les intervenants communautaires considèrent certaines pratiques commerciales et policières comme la cause de l'aggravation des conditions de vie des PSM (préjugés, intolérance, répression, conditions matérielles).

Si tous les acteurs cherchent à maintenir, faire reconnaître, ou renforcer leur position dans ce contexte, ils le font à travers des rapports d'inégalités sociales, politiques et économiques. Et comme les espaces publics (ex. : parc, rue, métro) ou quasi-publics (ex. : aire de consommation, hall d'entrée, toilette) ont la propriété d'être des espaces communs, et de plus, occupés par des PSM, c'est dans ces espaces que se révèlent non seulement les conflits, mais aussi les différentes stratégies des acteurs pour gérer le partage de l'espace public d'une certaine manière. Pour faire face aux problèmes identifiés ci-dessus, les stratégies de partage de l'espace public des groupes d'acteurs observées dans les deux villes peuvent être traduites par des pratiques de contrôle de la mobilité des PSM visant soit l'invisibilisation des PSM, la visibilisation conditionnelle, la visibilisation assumée et la transformation de leur statut, pratiques qui créent soit des alliances ou des oppositions en fonction des intérêts des acteurs et de leurs repères normatifs. Le tableau suivant présente des exemples de pratiques associées aux catégories de stratégies de gestion du partage de l'espace public à Montréal et à Québec :

## Exemples de pratiques de gestion du partage de l'espace public (Montréal-Québec)

<b>Visées et modalités du contrôle de la mobilité des PSM</b>	
<i>Invisibilisation</i>	
Expulsion	Faire disparaître les PSM en les envoyant hors du territoire occupé (ex. : Judiciarisation, quadrilatère)
Dispersion	Répartir les PSM en périphérie en les excentrant du territoire occupé, (ex. : déconcentration des ressources, distribution spatiale de la marginalité)
Concentration	Isoler les PSM pour faire écran (ex. : déplacement de la porte du RDV Centre-ville, rue St-Joseph (Québec) et utilisation du Parc Viger pour dégager les PSM des lieux problématiques (Montréal))
<i>Visibilisation conditionnelle</i>	
Dilution	Minimiser la visibilité des PSM en augmentant l'affluence d'autres acteurs (ex. : animation du parc Émilie-Gamelin (Mtl.) et du parvis de l'église St-Roch (Qué.))
<i>Visibilisation assumée</i>	
Représentation	Défendre les droits et faire connaître les situations des PSM (ex. : Clinique Droits devant, Nuit des sans-abri)
Rassemblement	Se faire reconnaître comme citoyens marginalisés ayant droit au respect (ex. : Festival d'expression de la rue, médiation collective)
<i>Transformation du statut</i>	
Normalisation	Rappeler la norme dominante pour changer les signes du statut d'itinérant à ceux d'un-e travailleur-se ou d'une personne ordinaire (ex. : sortir les PSM de la rue par le logement et le travail ; rappeler aux PSM les conduites attendues, etc.)
Prévenance	Négocier la norme en invitant les PSM à expérimenter des situations différentes de celles de la rue en leur offrant des alternatives à partir des désirs des PSM (ex. : Café-rencontre, arts visuels, vidéos, pairs aidants, emplois, etc.)

### 1.4 Analyse transversale des trois démarches de recherche

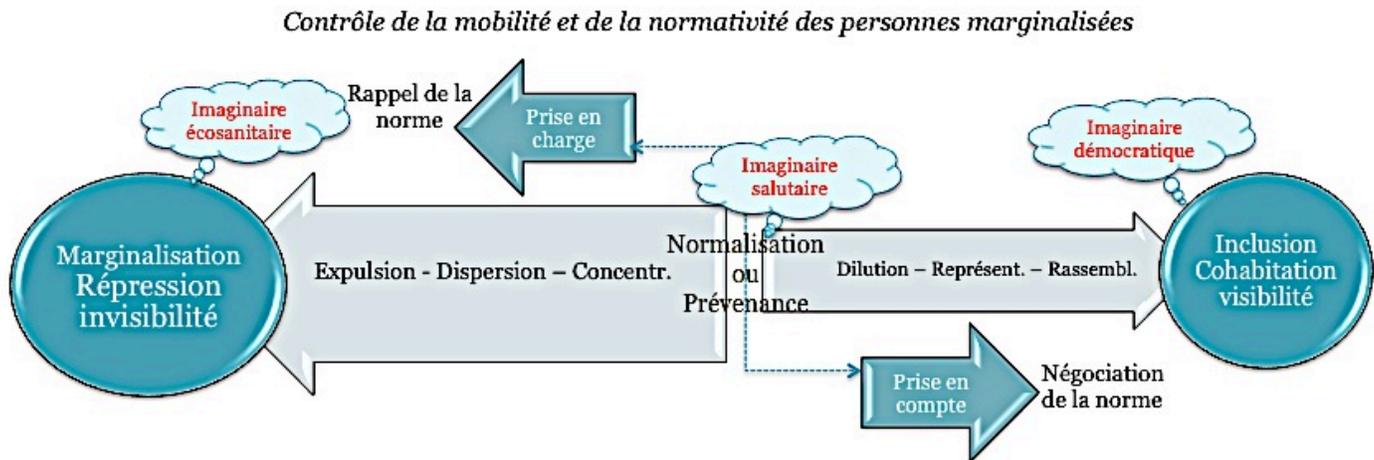
La triangulation des trois démarches de recherche nous permet d'intégrer les résultats à l'aide d'un schéma-synthèse (voir à la page 27) représentant de façon dynamique les pratiques de gestion du partage de l'espace public entre les PSM et les autres acteurs. Ces pratiques de gestion expriment de façon empirique ce que les enjeux présentés précédemment montrent en termes de différences cognitives et d'oppositions éthiques entre les acteurs concernant les finalités du partage de l'espace public avec les PSM. Certains privilégient des espaces publics qui

préservent leur qualité de vie résidentielle et le développement de l'activité commerciale, et ce sans entrave apportée par les PSM. D'autres tentent plutôt de ménager la chèvre et le chou, rendant conditionnelle la présence des PSM en diluant leur présence (par l'affluence d'autres usagers des espaces publics), donc sans l'intention de les exclure du secteur convoité, mais en les soumettant à une « mesure de mitigation visuelle ». Et finalement, d'autres acteurs souhaitent que les PSM soient reconnues comme habitant le secteur, à tout le moins défendues dans leur droit d'accès aux espaces publics au même titre que tous les autres citoyens. Ce « continuum de gestion » traduit une tension conflictuelle entre deux types-idéaux politiques opposés que sont la répression (invisibilité) et la cohabitation (visibilité). Quant à nos trois imaginaires sociaux de l'analyse des discours médiatiques, ils donnent un sens éthique à ces différents choix politiques. C'est donc à partir de visions bien spécifiques du partage de l'espace public avec les PSM que se mettent en place des pratiques de gestion. Disposé à la gauche du schéma, l'imaginaire écosanitaire rappelle la norme dominante autour de représentations naturalisées des enjeux sociaux concernés et renvoie à la triade marginalisation-répression-invisibilité, alors qu'à droite, l'imaginaire démocratique correspond à la triade inclusion-cohabitation-visibilité.

Prendre en charge les PSM pour les sortir de la rue, ou réprimer leur présence par l'expulsion, la dispersion et la concentration représentent des avenues légitimes selon la position de l'imaginaire écosanitaire, car ces pratiques permettent de réguler la menace perçue de dévitalisation provenant du déséquilibre qui serait causés par les effets négatifs des comportements des PSM dans l'environnement.

Schéma-synthèse de l'analyse transversale des trois démarches de recherche

## Analyse transversale du partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)



Même si elle est moins revendiquée dans les entretiens de notre enquête et dans les résultats de l'analyse des documents publics, la position que permet l'imaginaire démocratique en est une de négociation de la norme dominante, en solidarité avec les PSM, dans une logique de prise en compte des désirs de ces personnes et des stratégies qu'elles emploient déjà pour améliorer leur sort. Leur situation très difficile commande aux ressources d'aide de trouver les moyens de défendre les intérêts des PSM en les représentant ou en les invitant à se faire reconnaître elles-mêmes par des rassemblements en interaction avec les autres acteurs du quartier.

Des stratégies telles que la dilution visent à rendre la visibilité des PSM dans l'espace public conditionnelle à sa discrétion par une mesure de « mitigation visuelle » que permet l'affluence d'autres usagers de l'espace public faisant office « d'écran humain » (ex. : activités d'animation au parc Émilie-Gamelin). Quant à l'imaginaire salubre, il vise non pas à invisibiliser par le contrôle de la mobilité ou à rendre visibles les PSM, mais à transformer leur statut de PSM en celui de

travailleur, de bénévole, ou de personne ordinaire ou de consommateur. Il s'agit de faire disparaître les signes de marginalité non acceptables socialement. Le travail sur les normes se fait aussi à partir de l'imaginaire démocratique par ce que nous avons appelé la « prévenance »<sup>4</sup>. Il s'agit non pas d'imposer ou de rappeler la norme que de la négocier avec les PSM en les invitant à expérimenter des situations différentes de celles de la rue à travers des alternatives pouvant correspondre à leurs désirs et leur rythme (ex. : Café-rencontre, arts visuels, vidéos, pairs aidants, médiation collective de groupe à groupe, emplois adaptés, etc.).

Bref, sur le plan éthique, l'angle normatif adopté déterminera s'il convient de négocier la norme comme l'imaginaire démocratique le préconise, ou rappeler la norme aux PSM en les intégrant dans un emploi en cohérence avec l'imaginaire écosanitaire (ex. : Montréal Net).

## 2. Conclusions et pistes d'actions

L'analyse intégrée des trois démarches de recherche nous a permis de mieux comprendre les enjeux, non seulement en termes de différences cognitives et d'oppositions éthiques entre les acteurs des deux villes concernant les problèmes du partage de l'espace public avec les PSM, mais aussi dans leurs logiques de gestion respectives du partage de l'espace public. Comme les résultats rendent compte d'enjeux se situant à un niveau sociopolitique, les principales pistes d'actions devraient résulter d'un approfondissement de certaines questions soulevées par ces enjeux. C'est pourquoi nous avons formulé des balises pouvant guider l'analyse des

---

<sup>4</sup> Contrairement aux ambitions prédictives de la prévention, la prévenance a moins pour finalité d'empêcher que quelque chose d'indésirable n'advienne qu'à créer des contextes de socialisation visant à offrir des alternatives pouvant inciter les PSM à ne pas tracer leur voie que dans la rue.

situations et l'emploi de stratégies de gestion (voir partie B, point 5). Comme principale piste d'actions, nous proposons de soutenir les PSM dans l'organisation d'une parole collective pour, qu'avec elles, puissent être mis en débat les résultats de cette recherche avec les autres acteurs, de façon à traiter des enjeux entourant le partage de l'espace public de façon démocratique.

### 3. Principales contributions de nos travaux en termes d'avancement des connaissances (théorique, conceptuel, méthodologique, empirique, etc.)

Théorique : Conception d'une grille inédite d'analyse des enjeux du partage de l'espace public à partir d'une investigation de la normativité des acteurs ayant des pratiques de gestion sociospatiale. Cette grille est applicable à tous les contextes urbains rencontrant ce type de situations. Méthodologique : la combinaison heuristique des trois démarches de recherche utilisées considérant l'espace (enquête), le temps (médias) et le politique (documents publics). Empirique : production de connaissances sur les imaginaires et les pratiques de gestion du partage de l'espace public des acteurs impliqués à Montréal et à Québec, dont les personnes en situation de marginalité elles-mêmes.

## **PARTIE E – Pistes de recherche (1 PAGE)**

### 1. Nouvelles pistes ou questions de recherche découlant des travaux

- Comment intégrer les personnes en situation de marginalité dans les débats entourant le partage de l'espace public avec les autres acteurs impliqués ?
- En quoi le contexte mondialisé de compétitivité interurbaine affecte-t-il l'urbanité des espaces publics des villes ?
- Comment la gouvernance municipale peut-elle assurer un arbitrage démocratique entre des intérêts divergents concernant le partage de l'espace public en présence des PSM ?

### 2. Principales pistes d'actions

À la Table interministérielle en itinérance (via le MSSS et le Secrétariat à la région métropolitaine):

- a) Organiser deux forums (Montréal et Québec) sur les résultats de la présente recherche afin de mettre en débat les différentes logiques de raisonnement présidant le choix de pratiques de gestion de l'espace public avec les PSM.
- b) Soutenir les PSM dans l'organisation collective de leur propre représentation lors de débats sur les enjeux les concernant.
- c) Faire une étude d'impact sur les effets de la déconcentration des ressources d'aide aux PSM du centre-ville sur les plans psychosocial et organisationnel.

Aux villes de Montréal et de Québec :

- d) Clarifier la position politique de chacune des deux villes en fonction du cadre d'analyse et des balises formulées au point 5 de cette partie, afin d'assurer une fonction d'arbitrage entre les intérêts particuliers et l'intérêt général.
- e) Déléguer un-e élu-e pour prendre en charge la responsabilité du dossier non seulement de l'itinérance, mais des rapports sociaux entourant le partage de l'espace public entre les PSM et les autres acteurs dans une perspective de développement social.
- f) Mettre sur pied un comité permanent d'analyse des situations et des problèmes à venir (en considérant la parole des PSM).

## **PARTIE F – Références et bibliographie (2 PAGES)**

- AMSTER, R. 2003. « Patterns of Exclusion: Sanitizing Space, Criminalizing Homelessness ». *Social Justice*, vol. 30, n° 1, p. 195-221.
- ATKINSON, R. 2003. « Domestication by cappuccino or a revenge on urban space? Control and empowerment in management of public spaces », *Urban studies*, vol. 40, n° 9, p. 1829-1843.
- BECKETT, K. et S. HERBERT. 2010. « Penal Boundaries : Banishment and the Expansion of Punishment ». *Law & Social Inquiry*, vol. 35, no 1, p. 1-38.
- BELLOT, C., CHESNAY, C., ROYER, M-N. et I. RAFFESTIN. 2007. *Rapport sur la judiciarisation de l'itinérance et l'accompagnement juridique*. Montréal : Rapport de recherche au Secrétariat National des sans-abri.
- BOULIANNE, M.C. et M. FONTANETTI AGUIAR. 2007. *Les effets de la revitalisation du quartier St-Roch sur les artistes : Attraction, rétention et répulsion*. Rapport de recherche présenté au Conseil de quartier St-Roch. Québec : Université Laval.
- BRENNER, N., et N. THEODORE, 2002, « Cities and the Geographies of "actually Existing Neoliberalism" », *Antipode*, vol. 34, n° 3, p. 349-379.
- CAPOBIANCO, L. et J. SAVIGNAC. 2006. *La gestion des espaces urbains : éléments clés pour une approche intégrée de la sécurité des collectivités. Proposition d'un cadre d'analyse comparée*. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité.
- CDPDJ. 2009. *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*. Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- CEYHAN, A. 2006. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes ». *Cultures et conflits*, no 64, p. 11-32.
- COLOMBO, A., PARAZELLI, M. et N. PULZER. 2012. *Les enjeux de la gestion urbaine des espaces publics en ce qui concerne la cohabitation avec les populations marginalisées. Le cas de l'occupation des bords par les Enfants de Don Quichotte*. Rapport final. Fribourg : HEFTS.
- CROSSA, V., 2009, « Resisting the entrepreneurial city: street vendors' struggle in Mexico city's historic center », *International journal of urban and regional research*, vol. 33, n° 1, p. 43-63.
- DAMON, J. 2004. « La question SDF au prisme des médias ». *Espaces et sociétés*, nos 1-2, p. 93-110.
- DOHERTY, J., BUSCH-GEERTSEMA, V., KARPUSKIENE, V., KORHONEN, J., O'SULLIVAN, E., SAHLIN, I., TOSI, A., PETRILLO, A. et J. WYGNANSKA. 2008. « Homelessness and Exclusion: Regulating public space in European Cities ». *Surveillance & Society*, 5(3), p. 290-314.
- DOMINGO, B. 2007. « «SDF» et construction d'un ordre public local : fluidités de l'identité assignée et normalisation des lieux ». *Médecine et hygiène*, vol. 31, no 3, p. 283-303.
- FLEURY, A. 2010. « Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. Le cas de Paris *intra muros* ». *L'Espace politique* [En ligne], vol. 10, no 1, mis en ligne le 15 avril 2010, consulté le 25 juin 2010. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1560.html>.
- FLEURY, A. 2007. *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*. Thèse de géographie. Paris : Paris 1 Sorbonne.
- FREEDMAN, M. 2009. « Faire cohabiter mixité et espace public : un enjeu de la revitalisation urbaine. Défis du nouveau Saint-Roch à Québec ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, no 150, p. 405-420.
- GAGNON, Y.C. 2008. *L'étude de cas comme méthode de recherche. Guide de réalisation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- GHORRA-GOBIN, C., 2000. « Les espaces de la médiation : réinventer les « espaces publics » comme symbole de la médiation ». Page web consultée le 29 septembre 2008. <http://www.unesco.org/most/cyghorra.htm>.
- GOURDON, J.-L. 2001. *La rue. Essai sur l'économie de la forme urbaine*. La Tour d'Aigues : Aube.
- HARCOURT, B. E. 2006. « Du désordre et de la délinquance : Réflexions sur l'importation de la théorie de la vitre brisée en France ». *Cahiers Parisiens*, no 2, p. 287-314.
- HATZFELD, M., 2005. « Invisibles SDF ». Dans D. BALLETT (dir.), *SDF visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF, p. 79-87.
- HLADY RISPAL, M. 2002. *La méthode des cas. Application à la recherche en gestion*. Bruxelles : Université de Boeck.
- KARSZ, S. 2011. *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique*. Paris : Dunod.
- LABERGE, D. et S. ROY. 2001. « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public ». *Sociologie et Sociétés*, vol. 33, no 2, p. 115-131.
- LAKEHAL, L. 2008. « La fermeture municipale de rues publiques à Londres : le cas des Gating Orders à Camden ». *Géocarrefour* [En ligne], vol. 83/2, mis en ligne le 01 juillet 2011, URL : <http://geocarrefour.revues.org/index5682.html>.
- LARSEN, Svend Erik. 1997. « La rue entre ville et nature ». Dans Larsen, S.E et A. Ballegaard Petersen (dir.), *La rue - espace ouvert*. Odense: Odense University press.
- LEES, L. 2003. « The ambivalence of diversity and the politics of Urban renaissance: The case of youth in downtown Portland, Maine », *International Journal of Regional and Urban Research*, vol 27, no 3, p. 613-34.
- LEY, D., 1996. *The New Middle Class and the Remaking of the Central City*. New York, Oxford, University Press.
- MERCIER, G., PARAZELLI, M., et R. MORIN. 1999. « La ville et le choc des imaginaires : populations marginalisées et revitalisation urbaine ». Dans L. R. Morisset, L. Noppen et D. Saint-Jacques, *Ville imaginaire, ville identitaire. Échos de Québec*, p. 209-227. Sainte-Foy : Nota Bene.
- MORIN, R., PARAZELLI, M. et K. BENALI. 2008. « Conflits d'appropriation d'espaces urbains centraux : prendre en compte les modes de relation des groupes d'acteurs ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, no 2, p. 142-157.
- PARAZELLI, M. et C. ROBITAILLE. 2012. « La rue radieuse. Imaginaires collectifs et gestion de l'urbanité en marge ». Dans Bédard, M., Augustin, J.P. et R. Desnoilles (dir.). *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenir*, chapitre 14, p. 287-313. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- PARAZELLI, M. 2009. « Existe-t-il une « morale globale » de la régulation de la rue? Réflexions autour de l'hypothèse d'un imaginaire écosanitaire ». *Géographie et Cultures*, no 71, p. 91-111.
- QUÉBEC. 2009. *Pour leur redonner la dignité, la confiance, un toit, la santé, l'espoir, un avenir*. Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Québec : MSSS.
- ROCHÉ, S. 2002. *Tolérance zéro? Incivilités et insécurités*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- ROUSSEAU, M. 2008. « « Bringing politics back in » : la gentrification comme politique de développement urbain?. Autour des « villes perdantes ». *Espaces et sociétés*, no 132, p. 75-90.
- SASSEN, S., 2002. « Locating cities on global circuits ». *Environment & Urbanization*, 14/1, p. 13-30.
- SMITH, C. B.R. 2010. « Socio-spatial stigmatization and the contested space of addiction treatment: Remapping strategies of opposition to the disorder of drugs ». *Social Science & Medicine*, vol. 70, no 6, p. 859-866.
- SYLVESTRE, M.-È., 2007. *Policing Disorder and criminalizing the Homeless in Montreal and Rio de Janeiro: A Critique of the Justifications of Repression of Law and Practice*, Thèse de doctorat en droit, Cambridge, Harvard Law School.

## **Annexes**

- Annexe 1 : Recension des écrits et problématisation
- Annexe 2 : Tableau croisé des variables de la grille d'analyse des enjeux
- Annexe 3 : Tableaux-synthèse de l'analyse des discours médiatiques sur le partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité (1993-2012)
- Annexe 4 : Liste des documents publics consultés et retenus pour l'analyse des cadres politiques, urbanistiques et juridiques
- Annexe 5 : Guide d'entrevue (exemple du guide adapté auprès des intervenants sociaux)
- Annexe 6 : Tableau des répondants de l'enquête (Montréal – Québec)
- Annexe 7 : Enquêtes qualitatives (Montréal-Québec) – Les enjeux

## **Annexe 1**

### **Recension des écrits et problématisation**

**Titre : Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions.**

#### **1. La problématique**

Le bilan de la littérature nous enseigne que la question du partage de l'espace public entre les acteurs sociaux et les personnes itinérantes s'inscrit dans des enjeux plus complexes que les seules considérations techniques associées aux nuisances publiques. La mondialisation de l'économie entraîne la plupart des grandes métropoles à consolider leur position dans un marché en plein essor (Sassen, 2002). À ce sujet, Brenner et Theodore (2002) précisent qu'à la fin des années 1990, les politiques urbaines sont conçues pour mobiliser des ressources endogènes au territoire, et favoriser l'éclosion de projets visant à renforcer la compétitivité territoriale reposant essentiellement sur les technologies avancées (Rousseau, 2008). On souligne ici la qualité des infrastructures d'accueil aux nouveaux investisseurs non seulement en ce qui regarde les technologies, les équipements culturels ou les avantages fiscaux, mais aussi la dimension sécuritaire des espaces publics (Ley, 1996). Aussi, la tentation est forte pour les élites municipales, d'avoir recours à des experts du marketing territorial (Florida, Rapaille, etc.) afin d'attirer les membres de la classe moyenne professionnelle (Rousseau, 2008). Ce processus de « globalisation » urbaine favoriserait un climat de consommation et d'individualisation menant à la polarisation croissante des villes et des inégalités sociales. Cette dynamique sociale et économique entraînerait donc les grandes villes telles que Montréal et Québec dans une course concurrentielle pour acquérir une position enviable sur le marché international, tout en faisant face à de nouveaux défis de gestion publique en regard de la double contrainte de la compétition et de la cohésion sociale.

Un tour d'horizon des grandes villes affectées par la mondialisation des marchés nous apprend que cette pression économique conditionne une série de problèmes relatifs à une quasi privatisation des lieux publics considérés de plus en plus comme des espaces de consommation de biens, de services, d'expériences festives et de contrôle de l'image de la ville. Parmi ces problèmes, la visibilité des personnes non seulement itinérantes, mais celles qui sont en situation de marginalité, devient pour un certain nombre d'acteurs, un obstacle social, symbolique et esthétique aux exigences du développement économique en cours. Une enquête internationale de l'Observatoire européen du sans-abrisme (Doherty et coll., 2008) menée en Finlande, Allemagne, Irlande, Italie, Lituanie, Pologne et Suède met en lumière l'augmentation dans les villes de ces pays, depuis une dizaine d'années, de la régulation et du contrôle des espaces publics (rue, parcs, places, etc.) ou « quasi-publics » (centres d'achat, campus, terrain de sport, etc.) à travers des dispositifs de contrôle des frontières et de discipline (surveillance policière, gardiens de sécurité, etc.), de dissuasion (notamment à travers l'aménagement urbain), ainsi que des dispositifs légaux (lois anti-mendicité).

Bref, la question des modes d'appréhension des problèmes et des jugements normatifs se trouve d'emblée posée lorsqu'il s'agit de tirer des leçons de la littérature relatives aux enjeux. Afin d'occuper une position plus distanciée face aux apports de la littérature, nous considérerons les problèmes et les pratiques relatées par les auteurs consultés selon trois angles théoriques d'appréhension des situations : cognitifs, éthiques et politiques, en nous inspirant des travaux de Karsz (2004) sur l'analyse transdisciplinaire des pratiques sociales. Ainsi, l'angle cognitif renvoie aux façons de comprendre les situations impliquant des personnes itinérantes dans l'espace public et les actions participant à sa gestion. Comment les acteurs définissent-ils ces situations? (ex. : en recourant au sens commun, à quels concepts, à quelles théories, etc. ?). Le deuxième

angle alimenté par le regard éthique, réfère à l'appréciation des situations par les acteurs : ce qu'ils jugent comme étant bon ou mauvais, mal ou bien (les croyances, les idéologies, les convictions, etc.). Comment les acteurs perçoivent-ils la valeur de certains comportements dans l'espace public? Selon les acteurs, l'action engagée pour gérer la situation va-t-elle dans le bon sens? Quant à l'angle politique, il nourrit les enjeux par la voie des rapports de pouvoir que les acteurs établissent les uns envers les autres face à ces situations jugées problématiques du partage de l'espace public (ex. : l'affrontement, la charité, la médiation, la concertation, le partenariat, etc.). Insistons ici pour dire que dans la réalité, il est impossible d'isoler ces trois manières d'appréhender une situation car, du fait de leur communauté de sens, ils se nourrissent mutuellement. Il est quand même possible de les différencier de façon à rendre compte de notre analyse de la revue de littérature, et à nous en servir dans la méthodologie. Les trois angles théoriques seront donc mis en valeur de façon successive dans les paragraphes suivants.

Plusieurs articles nous informent du fait que face aux personnes susceptibles de représenter un risque pour la sécurité urbaine, on ne se limite pas seulement aux systèmes de vidéosurveillance. Par exemple, dans le cadre de son étude sur la fermeture municipale de rues publiques dans un borough londonien de Camden, Lakehall (2008 : 136) analyse des pratiques d'aménagement qualifiées « d'urbanisme situationnel ». Pensons aussi au développement de « douanes résidentielles urbaines » (Sanchez, 2004 : 116) à Caracas. Il s'agit de la présence accrue de guérites de surveillance dont le but serait, selon l'auteur, de renforcer la distance sociale par la distance spatiale à l'encontre des étrangers. L'objectif énoncé de ces pratiques gestionnaires est de diminuer la criminalité et les incivilités en limitant, ou en interdisant l'accès aux espaces publics des quartiers résidentiels à certaines personnes. On parle alors de « privatisation publique » des rues, ou « d'urbanité privée ». Ce type de recherches met en valeur **un premier enjeu cognitif** associé à un glissement sémantique du fait de viser « les personnes qui se livrent à des actes criminels ou « anti-sociaux », à travers le « contenant » spatial de leurs activités illégales, à savoir la rue » (Lakehall, 2008 : 135). L'auteure qualifie de « présumé » et « d'impensé » l'idée que des rues ou des espaces peuvent être criminogènes relayant ensuite sur le plan éthique la critique de Lefebvre (1974) en ce qui regarde la normalisation de l'espace urbain. De plus, Lakehall (*ibidem*) constate que ces politiques de sécurisation de l'espace en Angleterre constituent une fuite en avant, car ces approches inspirées de la théorie de la vitre brisée<sup>1</sup> et du modèle de la *gated community* occulterait ainsi l'action sur les causes de la criminalité. On retrouve les mêmes conceptions du désordre potentiel à Paris en ce qui a trait à la tendance à privatiser l'espace public en recourant à la sécurité privée pour « fluidifier » la présence des sans-abri ou « nettoyer » l'espace public des comportements incivils tels que dormir sur un banc de parc ou faire des aller-retour aux toilettes d'un restaurant (Thomas, 2005 : 54).

Selon Ceyhan (2006), cette transformation s'inscrit dans un contexte de croissance des sources d'incertitudes et de menaces. Rompant avec les conceptions modernistes essentiellement progressistes, les citoyens se sentent incertains face aux transformations sociales et aux risques qui sont aussi le fruit de représentations collectives, souvent stéréotypées et normalisées. À leur tour, ces représentations légitiment le recours au privé et aux différentes technologies renvoyant ainsi aux citoyens une image d'action collective afin de remédier à leur insécurité. À ce sujet, Thomas (2005 : 59) note que « L'antienne de la sécurité tend à exclure la

---

<sup>1</sup> Cette théorie met de l'avant l'idée selon laquelle l'état détérioré d'un quartier témoignerait d'une absence de lois, qui inviterait à des transgressions mineures, constituant ainsi le début d'une spirale et pouvant mener à une délinquance plus grave. Les comportements qualifiés d'incivils des personnes itinérantes font partie de ces signes de détérioration d'où le recours à l'urbanisme situationnel en guise de prévention d'un désordre potentiel.

venue de l'aléatoire au profit d'une ambiance et d'une image policées ». Rappelons ici qu'un enjeu, est ce qui est « en jeu » pour atteindre un but, pour résoudre un problème. Ce qui se joue ici est au niveau de la représentation cognitive des acteurs eu égard à leur compréhension de la place et du comportement des personnes itinérantes dans les lieux publics. Les acteurs n'auraient pas tous les mêmes références conceptuelles à ce sujet. Et comme, les aspects cognitifs, éthiques et politiques se nourrissent mutuellement dans l'appréhension des situations, ce type de représentation cognitive a nécessairement des conséquences sur les jugements éthiques des acteurs, de même que sur les choix politiques guidant l'orientation de l'action et de la gestion.

En synergie avec l'urbanisme situationnel, d'autres pratiques de gestion urbaine associée au partage de l'espace public font appel à la gestion pénale des populations itinérantes que l'on appelle « prévention situationnelle » (Amster, 2003 ; Bellot et coll., 2007 ; Rea, 2007 ; Sylvestre, 2007 ; CDPDJ, 2009). Pensons aux lois telles que les *Safe Street Acts* adoptées en Colombie-Britannique et en Ontario interdisant aux sans-abri de Vancouver et de Toronto, par exemple, de mendier ou de pratiquer le squeegee, bref des mesures inscrites dans le sillon de la politique de tolérance zéro appliquée à New York dès 1994. Dans une étude empirique traitant de 41 personnes ayant reçu un jugement d'interdiction de fréquenter un parc ou un quadrilatère à Seattle sous peine d'emprisonnement, Beckett et Herbert (2010) nous mettent en garde contre les effets pervers de cette pratique régressive s'apparentant à une forme moderne de « bannissement » en guise de punition sociale. Ces chercheurs soulignent que ce type d'intervention amplifierait plutôt le problème qu'elle prétend par ailleurs vouloir régler en aggravant la situation des personnes de plus en plus isolées. L'application de ce type de mesures associées à des réglementations municipales permet l'éviction de certains lieux publics des personnes en situation de marginalité en s'attaquant à toute une liste d'incivilités correspondant souvent aux comportements des personnes itinérantes ou en situation de marginalité.

Ces mesures d'évacuation des espaces publics illustrent bien l'idée de Mitchell (1997 : 305-311 ; 1998) qui qualifie ces lois « d'anti-itinérance » après avoir analysé ce type de pratiques aux États-Unis. Il avance que ces pratiques cherchent à criminaliser la survie même de ces personnes et à faire disparaître les itinérants en les rendant « invisibles » ou, selon Domingo (2007), à les normaliser en les poliçant. Cet enjeu de la visibilité/invisibilité des populations s'appropriant la rue pour vivre, est aussi au cœur des débats en France depuis plus de dix ans, qu'il s'agisse des arrêtés antimendicité, antibivouac, dans les gares (Domingo, 2007) ou sur les bords de la Seine (Hatzfeld, 2005). Nous relevons ici **un deuxième enjeu d'ordre éthique** où est remise en question la valeur d'une certaine définition sociologique d'un lieu public (dont la rue) considérée comme une forme urbaine exemplaire de l'urbanité en tant que mise en scène de la société civile, et ouvert à tous sans discrimination (Ghorra-Gobin, 2000). C'est pourquoi, certains acteurs revendiquent le droit d'accès à tous aux espaces publics dont les personnes itinérantes (RSIQ, 2006). En effet, la question de savoir qui participe à la construction des normes associées à l'usage de ces espaces publics devient une question pertinente face aux enjeux du partage de l'espace public. À ce sujet, Smithsimon (2008) a étudié la mesure appelée « bonus plaza » adoptée par la ville de New York et qui consiste en un accord entre la municipalité et les développeurs de buildings pour aménager un espace public au pied de l'immeuble. À partir d'entretiens avec des architectes notamment, il constate que le design de ces espaces est conçu pour dissuader les passants de s'y arrêter. Ils mettraient donc en place des stratégies « *antipublic public space* » (Idem, 2008 : 345). Dans son étude sur la production d'espaces publics parisiens, Fleury (2010 : 10-12) rend compte de l'importance croissante que les citoyens accordent à leur confort résidentiel, ce qui favorise des formes d'aménagement à l'échelle du quartier contrairement à l'approche municipale antérieure plus centralisée. Le chercheur conclue en affirmant que si cette évolution dans le mode de production parisien est intéressante, « [...] la production des espaces publics tend à se faire sans les autres usagers de

l'espace public [dont les sans-abri] voire à leur détriment [...] ». À la différence de l'enjeu cognitif, ce qui se joue ici est le jugement moral de ce qui est bien ou mal, bon ou mauvais en ce qui regarde la fonction de l'espace public, son accès et les modalités de son appropriation partagée.

**Un troisième enjeu, plus politique**, renvoie aux recherches traitant des effets des opérations de revitalisation urbaine des centres des grandes villes nord-américaines sur la gestion des espaces publics face aux personnes en situation de marginalité (Smith, 2002 : 442 ; Lakehall, 2008 : 131). La rue et autres lieux publics adjacents y joueraient un rôle stratégique en ce qui concerne le potentiel social de visibilité et d'attractivité du secteur à revitaliser. Par exemple, la rue se présente comme une vitrine pour les activités sociales, commerciales, ludiques, politiques, etc., devenant une catégorie fondamentale des espaces communs (Gourdon, 2001 ; Larsen, 1997), et favorisant ainsi des contextes d'interactions interinstitutionnelles. Le cadre d'appropriation de la rue prend la forme d'un jeu complexe de rapports entre plusieurs groupes d'acteurs qui ont à en partager l'usage, tout en étant plus ou moins impliqués dans sa régulation. Politiquement, la configuration et la régulation de ces espaces communs dépassent donc les simples problèmes d'opérationnalité des diverses modalités de transports ou de déambulation, en affectant les pratiques collectives de socialisation et de négociation. Dans un article traitant de la gestion urbaine de l'espace public au centre-ville de Portland, Lees (2003) mentionne que dans le contexte de revitalisation de cette ville, des mesures ont été prises afin de dissuader les jeunes d'occuper l'espace public, telles que l'enlèvement des bancs, de la musique classique d'ambiance et un plan de piétonisation visant à augmenter la mobilité là où les jeunes occupaient les lieux. L'auteur mentionne que, tout en faisant la promotion de la diversité dans l'espace public, les pouvoirs publics favorisent la promotion des contrôles sociaux qui limitent cette diversité. Du côté de Mexico, Crossa (2009) analyse le type de gestion urbaine que la ville de Mexico a adopté et qui vise à aménager les espaces publics du centre-ville de façon à attirer investisseurs et touristes. L'auteure donne l'exemple du *Programma de Rescate* dont le but est d'embellir et de revitaliser le centre-ville historique de Mexico, mais aussi d'interdire l'accès des vendeurs ambulants à la grande place publique, le *Zócalo*, au cœur de son centre historique en 2007 (Morissette, 2007). Crossa (2009 : 44) qualifie ce type de gouvernance urbaine de « villes entrepreneuriales ». Atkinson (2003) qui a étudié les politiques de l'espace public britanniques utilise l'expression « *revanchist urbanism* » pour définir le sens des politiques de sécurisation et de propreté nécessaires pour être en phase avec les nouvelles stratégies mondiales de compétition urbaine (tolérance zéro, lois antimendicité, antialcool, antilaveurs de rue). Selon lui, ces politiques légitimeraient l'exclusion des minorités et des indésirables, bref de ceux qui ne consomment pas et dont les comportements ne s'accordent pas avec un certain modèle de normalité.

Ces éléments de contexte de revitalisation mettent en jeu la dimension politique, c'est-à-dire un certain mode de régulation des relations de pouvoir entre les acteurs impliqués et les personnes itinérantes ; et qui n'est pas sans lien avec les enjeux cognitifs (façon de comprendre) et éthiques (valeur accordée) abordés précédemment. Rappelons ici, que pour les besoins de la démonstration analytique, nous avons traité d'un seul des trois angles théoriques à la fois lorsque nous cernions un problème spécifique, il faut comprendre que ce dernier peut aussi être analysé sous les deux autres angles. Il s'agit en fait de trois manières complémentaires d'appréhender un même problème et dont l'analyse nous permet d'identifier des enjeux.

Bien que peu nombreux, les travaux traitant de Montréal et de Québec montrent qu'ils sont aussi traversés par ces enjeux (Freedman, 2009 ; Morin, Parazelli et Benali, 2008 ; Bellot et coll., 2007 ; Sylvestre, 2007 ; Laberge et Roy, 2001). Il existe d'autres recherches telles que celle de Capobianco et Savignac (2006) qui aborde la gestion des espaces urbains dans une perspective comparative entre plusieurs villes dont Montréal, mais elles n'étudient pas spécifiquement les enjeux du partage de l'espace public. Il importe de renouveler et d'approfondir l'analyse dans ce domaine, non seulement parce que le contexte a évolué depuis

ces études, mais parce que les problèmes n'ont jamais été examinés sous les trois angles théoriques que nous jugeons nécessaires de considérer pour bien saisir les enjeux. Les problèmes de partage de l'espace public avec les personnes itinérantes entourant l'aménagement du Quartier des spectacles au centre-ville de Montréal, de même que le contexte de revitalisation du quartier St-Roch à Québec, comportent des aspects cognitifs, éthiques et politiques. Ces enjeux sont-ils de même nature que ceux identifiés dans la littérature ou ressortent-ils d'autres logiques? De plus, le contexte général qui a été présenté exige d'être nuancé à travers le temps et le prisme des représentations sociales que les acteurs se font de la visibilité des personnes itinérantes, de leur niveau de tolérance (Domingo, 2007), et de leurs perceptions de ce qu'est, pour eux, le partage de l'espace public. Il en va de même pour la perception des personnes itinérantes face à leur propre visibilité et leurs visions du partage de l'espace public. En effet, pour relever le défi d'une meilleure gestion, la compréhension des enjeux associés au partage de l'espace public ne peut faire abstraction des représentations différentielles de l'itinérance, de l'espace public et des pratiques de cohabitation harmonieuse. Pour les uns, une pratique envisagée dans la perspective d'un partage de l'espace public pourrait être perçue par d'autres comme étant plutôt une pratique d'exclusion (ex. : l'interdiction des chiens au parc Émilie-Gamelin et au square Viger à Montréal). C'est pourquoi l'étude de ces enjeux ne peut être isolée de l'analyse des pratiques de gestion et d'appropriation de l'espace. Par ailleurs, certains constats déjà dressés par la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance (Québec, 2009 : 19-21) recourent globalement ce que nous avons évoqué à partir de la littérature scientifique : la revitalisation des quartiers centraux affecte la tolérance des acteurs face à la présence d'itinérants ; des conflits de visions sociales sur le rôle joué par les organismes communautaires et les autres acteurs institutionnels quant aux moyens à mettre en œuvre pour favoriser une cohabitation harmonieuse; les préjugés associés à la méconnaissance du phénomène et le rôle joué par les médias au sein de la population sur le sentiment d'insécurité réel ou imaginé. C'est pourquoi le Plan d'action interministériel (Québec, 2009 : 40) priorise le dialogue, la tolérance, et convient que d'autres modes de régulation sociale qu'une sanction ou l'incarcération soient pensés dans le respect de tous les acteurs. Nous partageons l'importance de bien documenter les enjeux à partir du point de vue des acteurs compte tenu des positions conflictuelles et morales en jeu. Il importe aussi de comprendre les enjeux non pas à partir d'un discours général détaché d'une pratique, mais plutôt en comparant les discours aux pratiques qui les incarnent.

## Annexe 2

### Tableau croisé des variables de la grille d'analyse des enjeux

<b>Registre Gestion</b>	<b>Registre cognitif (conception)</b>	<b>Registre éthique (valorisation)</b>	<b>Registre politique (action)</b>
<b>Gestion des lieux</b>	<b>Que comprend-on</b> des pratiques spatiales des PSM et des autres acteurs concernant le partage de l'espace public au sein de lieux spécifiques?	<b>Comment juge-t-on</b> des pratiques spatiales des PSM et des autres acteurs concernant le partage de l'espace public au sein de lieux spécifiques?	<b>Comment agit-on</b> sur les pratiques spatiales des PSM et des autres acteurs au sein de lieux spécifiques?
<b>Gestion des comportements</b>	Que comprend-on des comportements des PSM et des autres acteurs concernant le partage de l'espace public?	Comment juge-t-on des comportements des PSM et des autres acteurs concernant le partage de l'espace public?	Comment agit-on sur les comportements des PSM et des autres acteurs concernant le partage de l'espace public?
<b>Gestion des rapports entre acteurs</b>	Que comprend-on des rapports entre acteurs concernant le partage de l'espace public?	Comment juge-t-on des rapports entre acteurs concernant le partage de l'espace public?	Comment agit-on sur les rapports entre acteurs concernant le partage de l'espace public?

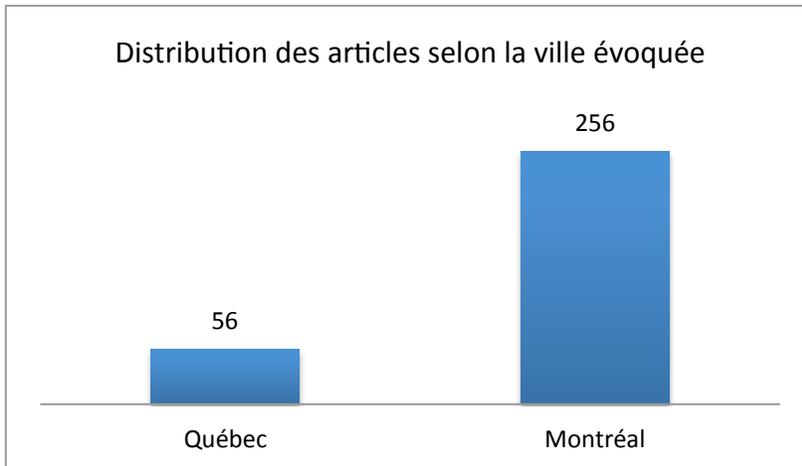
### Annexe 3

## Analyse des discours médiatiques sur le partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité (1993-2012)

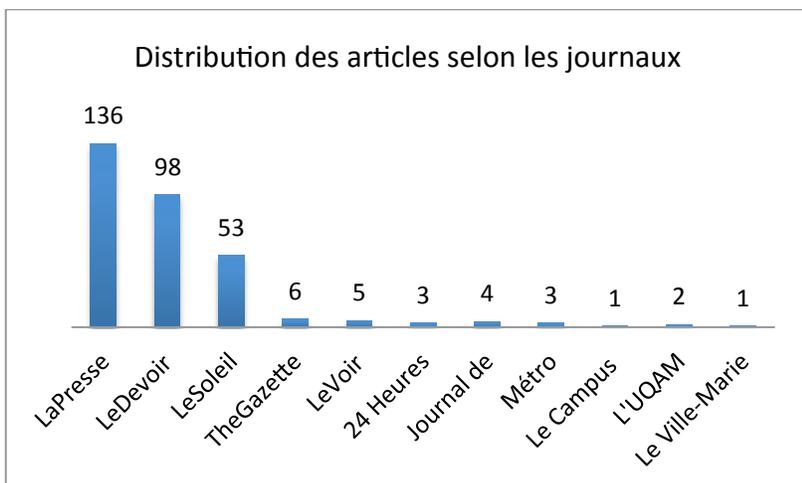
L'analyse médiatique a été réalisée à partir de 312 articles de journaux provenant majoritairement des quotidiens LaPresse, LeDevoir et LeSoleil (284 articles) entre 1993 et 2012. Les articles sélectionnés se rapportent aux villes de Montréal et de Québec.

Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, en plus de provenir des trois grands quotidiens, la plupart des articles étudiés ont été publiés dans les années 2000 et porte davantage sur la ville de Montréal :

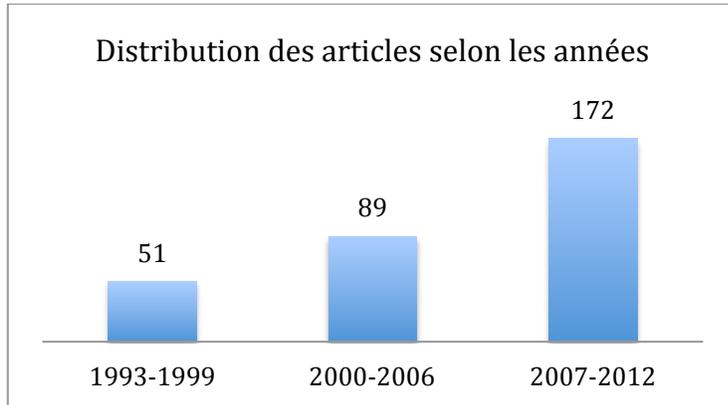
Graphique 1 (312 articles)



Graphique 2 (312 articles)



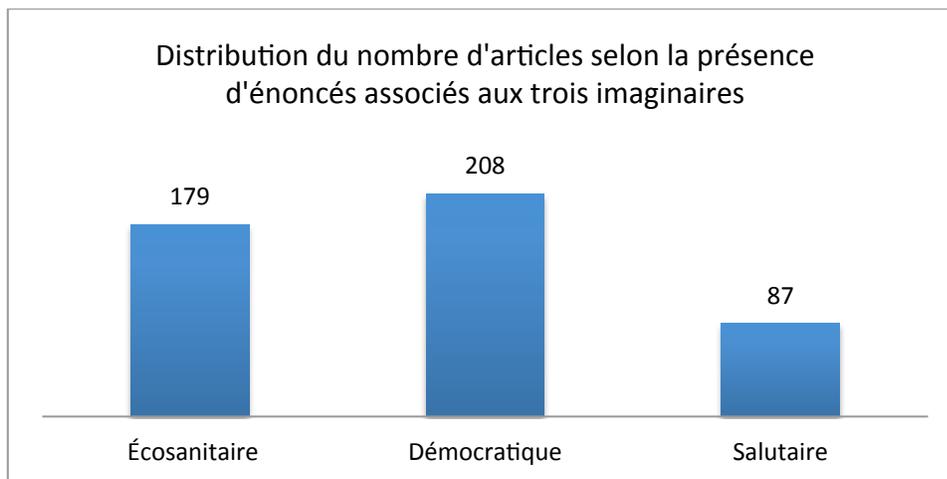
Graphique 3 (312 articles)



À partir de l'étude de ces articles, trois tendances lourdes nourrissent des représentations à travers lesquelles la place des PSM et la nature de leurs rapports avec les autres acteurs sont décrites dans les journaux, ont été identifiées. Qualifiés d'« imaginaires sociaux », ces tendances sont composées de quatre pôles dichotomiques de représentations sociospatiales à l'égard de la place occupée par les personnes marginalisées.

Trois imaginaires sociaux ont été identifiés : écosanitaire, démocratique et salubre. Le graphique ci-dessous illustre la répartition du nombre d'articles selon la présence d'énoncés associés aux trois imaginaires :

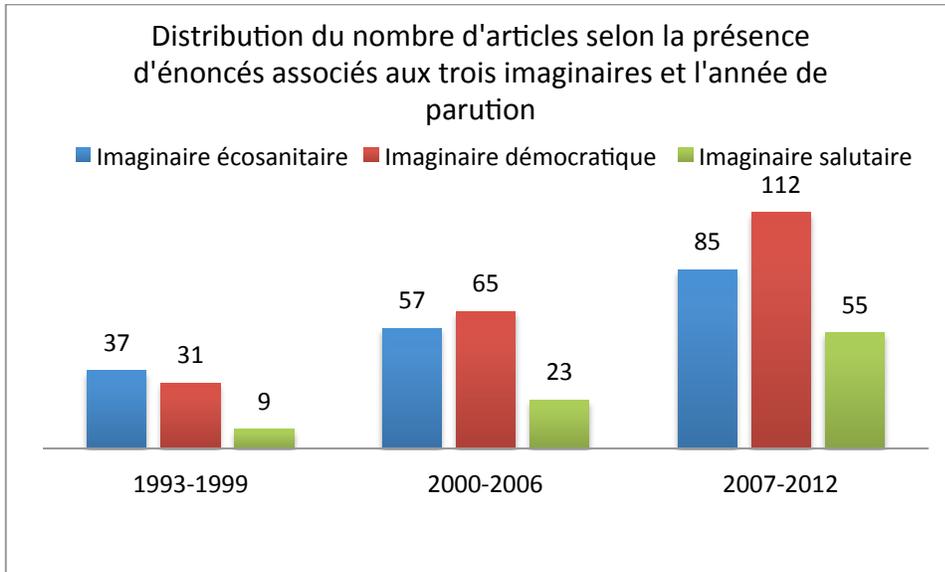
Graphique 4 (474 énoncés)



On remarque que la représentation de l'imaginaire salubre est beaucoup plus faible comparativement aux imaginaires écosanitaire et démocratique qui sont représentés par un nombre d'articles comparable.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition du nombre d'articles selon la présence d'énoncés relatifs aux trois imaginaires et les périodes de parution des articles :

Graphique 5 (474 énoncés)

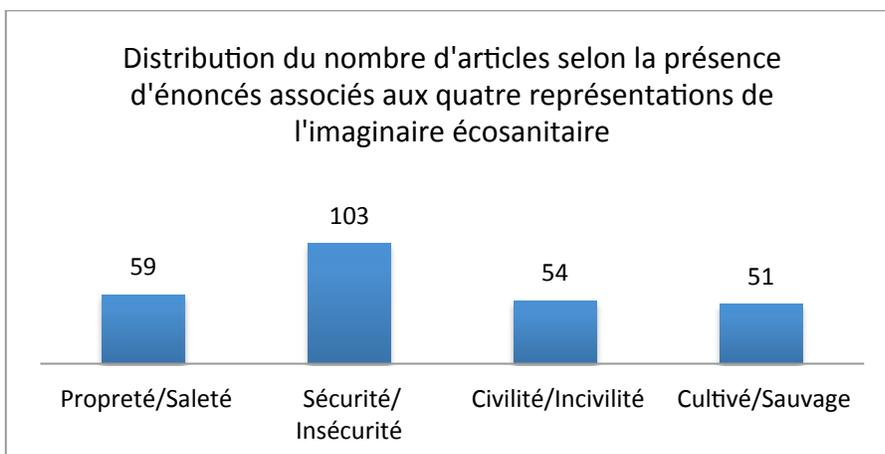


On remarque que les imaginaires écosanitaire et démocratique sont majoritairement présents et de façon plutôt équivalente pour les périodes 1993-1999 et 2000-2006, tandis que pour la période 2007-2012, l'imaginaire démocratique prévaut.

### IMAGINAIRE ÉCOSANITAIRE :

L'imaginaire écosanitaire contient quatre représentations sociospatiales : propreté/saleté, sécurité/insécurité, civilité/incivilité et cultivé/sauvage, réparties comme suit :

Graphique 6 (267 énoncés)

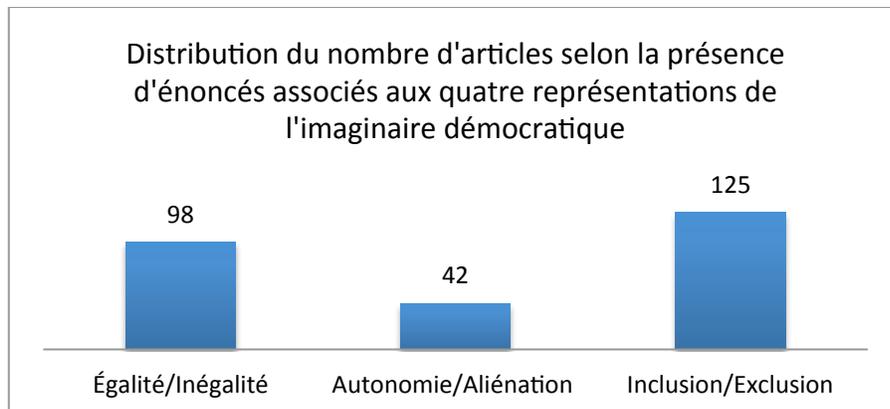


La représentation sécurité/insécurité est la plus évoquée pour décrire des rapports ou des situations associés aux évènements impliquant des PSM. Cette représentation est surtout utilisée par les citoyens, les commerçants et les policiers qui associent les PSM au sentiment d'insécurité. Il faut aussi souligner que cette représentation s'accompagne souvent de la représentation civilité/incivilité; ces mêmes acteurs dénoncent les gestes d'incivilité commis par les PSM. Par ailleurs, la représentation saleté/propreté selon laquelle les PSM sont conçus comme entachant le paysage urbain est souvent associée à la représentation cultivé/sauvage selon laquelle les PSM sont souvent comparées au monde animal et accusées d'envahir l'espace. Les représentations de l'imaginaire écosanitaire structureraient une pratique discursive de naturalisation des rapports sociaux en ayant pour effet de dépolitiser le problème en invoquant notamment l'équilibre social, et la nécessité de contrer un envahissement dû à une mauvaise régulation.

### IMAGINAIRE DÉMOCRATIQUE :

Quant à l'imaginaire démocratique, il comporte les représentations suivantes : égalité/inégalité, autonomie/aliénation et inclusion/exclusion, distribuées comme suit :

Graphique 7 (265 énoncés)



On remarque que les représentations égalité/inégalité et inclusion/exclusion sont majoritaires. Il faut dire que ces représentations sont aussi souvent présentes au sein d'un même article. Les acteurs qui utilisent la représentation égalité/inégalité sont majoritairement des intervenants communautaires, des citoyens et des chercheurs qui dénoncent l'inégalité de traitement dont sont victimes les PSM au sein de l'espace public. Dans le même sens, plusieurs de ces acteurs contestent l'exclusion des PSM des lieux publics. Du côté du pôle de l'inclusion, les élus municipaux expriment la volonté que les PSM soient incluses au même titre que les autres citoyens, afin de favoriser la mixité sociale souvent évoquée dans les cas de la revitalisation de l'espace urbain. De leur côté, les intervenants communautaires visent à favoriser une meilleure cohabitation à travers des initiatives ayant pour but d'atténuer les préjugés envers les PSM.

Dans la représentation autonomie/aliénation, le versant autonomie est surtout exprimé en termes de revendication et de reconnaissance, et ce, par des chercheurs, des intervenants communautaires et les PSM elles-mêmes.

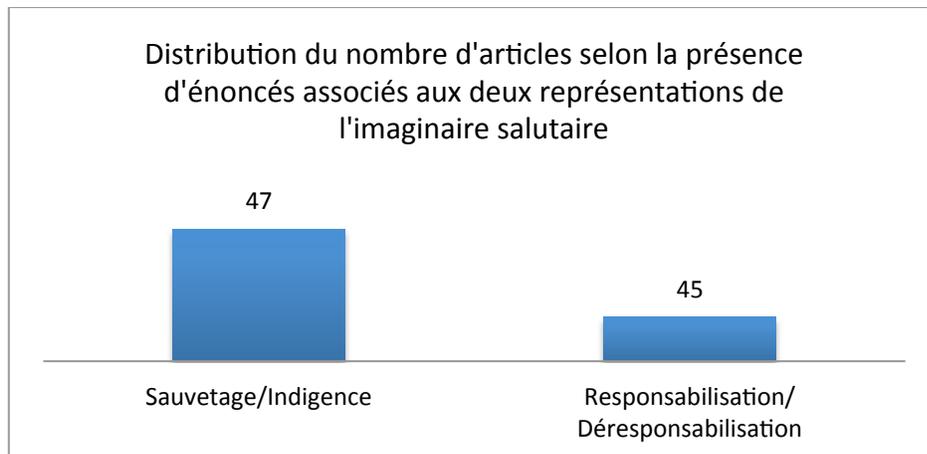
## IMAGINAIRE SALUTAIRE :

L'imaginaire salutaire comporte deux représentations : sauvetage/Indigence et responsabilisation/déresponsabilisation.

La représentation sauvetage/indigence est principalement associée à la nécessité de « sauver » les PSM de leur situation d'indigence et de les prendre en charge. Les énoncés associés à cette représentation déplorent notamment le manque de ressources et la désinstitutionnalisation. Cette représentation est surtout exprimée par les intervenants communautaires et religieux qui soutiennent qu'il faille « sauver » les PSM de la rue, afin de les réintégrer socialement. Quant à elle, la représentation responsabilisation/déresponsabilisation est surtout associée à l'affirmation de la nécessité de « réinsérer » les PSM dans la société qui s'accompagne parfois de la dénonciation de la « charité » qui mine cette réinsertion et de la valorisation des projets favorisant l'intégration des PSM au marché du travail. Ce pôle de représentation est surtout exprimé par les commerçants et les policiers. Par ailleurs, ce pôle est aussi, de façon minoritaire, exprimé par des intervenants communautaires ou des élus municipaux qui dénoncent la déresponsabilisation de l'État face aux PSM

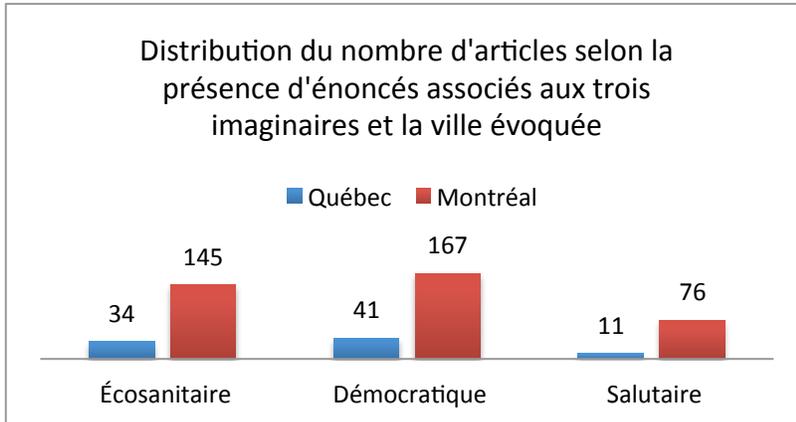
Répartition des deux représentations de l'imaginaire salutaire :

Graphique 8 (92 énoncés)

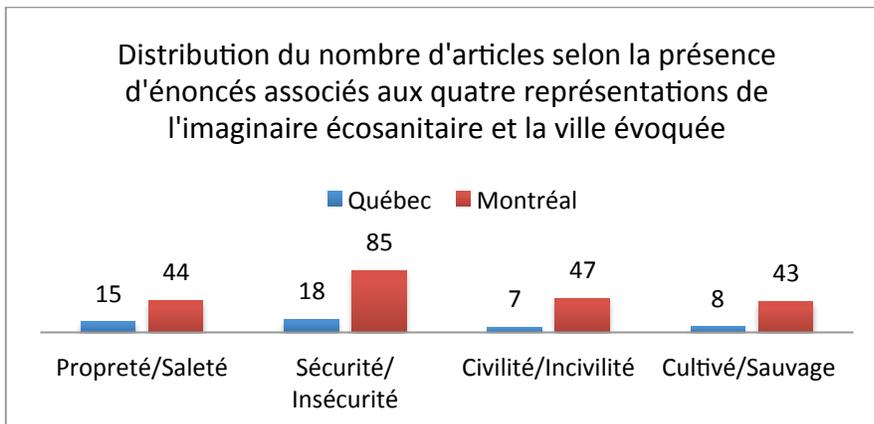


Les articles dont les énoncés sont associés à ces imaginaires et représentations ont aussi été distribués selon la ville évoquée :

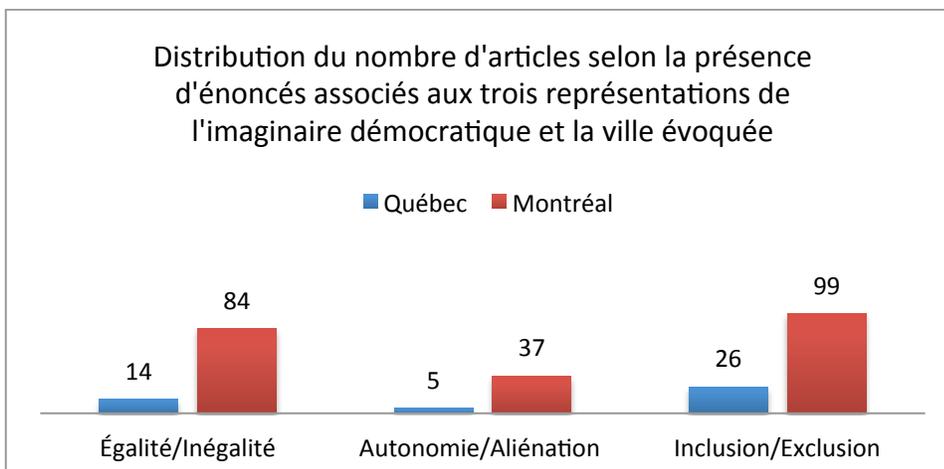
Graphique 9 (474 énoncés)



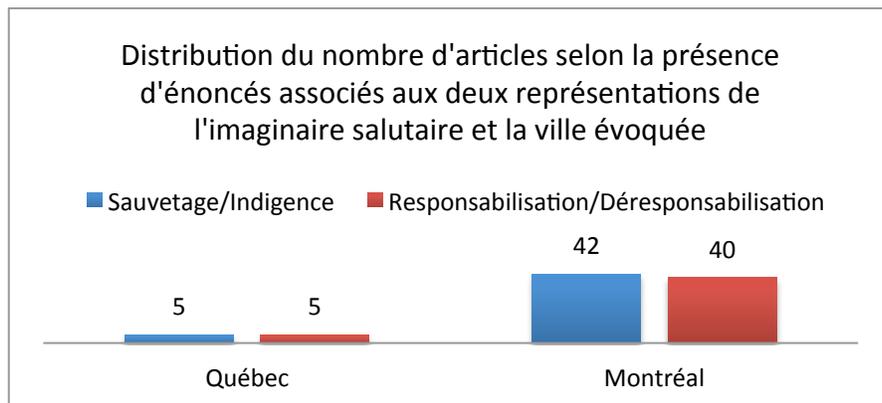
Graphique 10 (267 énoncés)



Graphique 11 (265 énoncés)



Graphique 12 (92 énoncés)



### Énoncés exemplaires associés à chacune des représentations spécifiques aux trois imaginaires sociaux:

#### IMAGINAIRE ECOSANITAIRE

##### Saleté/propreté :

**1. Titre de l'article:** « La Place d'Youville, haut lieu du tourisme punk », LeDevoir 22 juin 1994.

**Ville évoquée :** Québec

**Contexte :** La trêve est intervenue entre les punks et la police à la place d'Youville pour faire honneur à la tradition de tolérance de la capitale à la veille du boom touristique.

Les radios - notamment CHRC, station d'André Arthur - et les journaux de Québec ont largement couvert et commenté les opérations estivales - donc plus intensives - des policiers (vérifications d'identité, fouilles, arrestations), réveillant les bonnes vieilles récriminations contre les marginaux.

**Énoncé :** « Leur apparence, notamment celle des punks, entacherait l'image de marque de la capitale. Elle nuirait ainsi au commerce et au tourisme dans le secteur ».

**2. Titre de l'article :** « Ex-square Berri : un nettoyage qui laisse des taches », LaPresse, 14 août 1996

**Ville évoquée :** Montréal

**Contexte :** Afin d'empêcher les jeunes marginaux de fréquenter l'ex-square Berri, certains policiers auraient fait signer une pétition aux commerçants avoisinants dans le but de se donner une certaine légitimité.

**Énoncé :** Le texte de la pétition ne faisait pas dans la dentelle : « Cette pétition vise à supporter la démarche du poste 33 qui tentera de nettoyer le parc Berri de tous ses éléments indésirables et

enfin, remettre le parc à ses résidents (sic)», peut-on y lire. La suite est connue : une avalanche de contraventions s'est abattue sur les jeunes, la tension a monté entre les punks et les policiers, le parc est redevenue «propre» et la faune marginale, loin d'avoir disparu, s'est simplement éparpillée dans le centre-ville.

**3. Titre de l'article :** « Pas dans ma rue... », LaPresse, 15 octobre 1999

**Ville évoquée :** Montréal

**Contexte :** Opposition vigoureuse des commerçants de la rue Saint-Hubert, entre Ontario et Maisonneuve au déménagement, dans ce quartier, de deux organismes communautaires oeuvrant auprès des toxicomanes.

**Énoncé :** On imagine qu'il n'y a rien de particulièrement séduisant pour des «citoyens respectables» dans cette perspective d'un voisinage avec ce que l'un d'eux n'a pas hésité à qualifier de «déchets de la société». [...] On ne peut s'étonner du désarroi de ces gens [citoyens et commerçants] qui rêvent de vivre dans un centre-ville aseptisé où il n'y aurait ni drogue, ni prostitution, ni autre manifestation de violence ou de criminalité.

**4. Titre de l'article :** « Lavez, lavez », Le Voir, 10 février 2000

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Le gouvernement ontarien a officiellement mis en application, la semaine dernière, sa loi pour des rues plus sûres, le Safe Street Act. Safe street comme dans safe sex. Cette loi vise deux cibles, deux éléments de la vie urbaine: les quêteux et les squeegees. Ce vent de l'Ouest risque de s'abattre sur Montréal.

**Énoncé :** [...] à Montréal aussi, ils ont déjà sorti l'artillerie lourde, comme Toronto s'apprête à le faire. À grands frais, en plus, avec l'espoir d'éradiquer "la vermine". Pour constater un an plus tard que la bestiole était toujours là, avec des compères toujours plus nombreux. À New York, la ville avait embauché des centaines de nouveaux policiers pour son escouade anti-tout-ce-qui-traîne-dans-la-rue.

**5. Titre de l'article :** « Ma maison dans la rue », LaPresse, 30 juillet 2008

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Le problème des sans-abri n'est plus uniquement celui du centre-ville. Depuis l'été 2007, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a remarqué que bon nombre de marginaux du secteur Ville-Marie s'étaient déplacés vers les quartiers Centre-Sud et Petite-Bourgogne. L'été dernier, le SPVM a délivré 2072 constats d'infraction et procédé à 164 arrestations de sans-abri. Pierre Cadieux affirme que les interventions du corps policier visent avant tout la coexistence. "On intervient seulement lorsqu'il y a des comportements dérangeants, dit-il.

**Énoncé :** "On vise avant tout une cohabitation pacifique parce qu'on ne peut quand même pas tous les jeter dans le fleuve! » (Pierre Cadieux du SPVM)

**6. Titre de l'article :** « Revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec - L'étalement urbain des pauvres », Le Devoir, 7 octobre 2010

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** L'étalement urbain ne touche pas seulement les jeunes familles en quête d'une résidence unifamiliale à Québec. Les démunis, les itinérants, les toxicomanes et tous ceux que la vie malmène s'éloignent de plus en plus du centre pour se loger. Au grand dam de ceux qui cherchent à les aider.

**Énoncé :** « «J'ai remarqué qu'à l'approche du 400e, ils ont commencé à tasser le monde pour montrer que la ville était belle et propre», dénonce Nicolas Audet, un jeune travailleur de rue qui connaît bien le quartier et dénonce ce qu'il qualifie de «profilage social».

### **Sécurité/insécurité**

**7. Titre de l'article :** « Soixante policiers pour surveiller les squeegees », LaPresse, 15 mai 1998

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Les commerçants du Quartier latin estiment que la survie de leurs commerces est menacée par le comportement de plus en plus violent des marginaux.

**Énoncé :** Au nom des 120 commerçants de la Société de développement du Quartier latin, son président, Rémi Caron, a soutenu que la survie des commerces du quartier était menacée par les comportements «de plus en plus violents et carrément criminels dans de trop nombreux cas» de «marginiaux» ».

« Dénonçant la tolérance des autorités et leur reprochant d'avoir tardé à agir contre les «pushers» de la rue Saint-Denis, dans les années 80, avant de devoir la «nettoyer», M. Caron a prédit que le jour n'est plus très loin où certains commerçants «vont embaucher des gardes armés pour faire contrepoids aux armes blanches et aux chiens utilisés par de trop nombreux marginaux comme armes offensives» ».

**8. Titre de l'article :** « Quand tolérance rime avec naïveté », LeDevoir, 14 août 2002.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Un sans-abri a été tué hier au square Viger. Les policiers qui toléraient depuis des semaines la présence de squatteurs dans ce parc de l'est de la ville ont dit "basta". À minuit, les squatteurs ont été expulsés.

**Énoncé :** Certains disent que d'avoir chassé les occupants du parc Viger ne servira à rien puisqu'ils trouveront quelqu'autre endroit pour crêcher. Sans doute, mais c'est ne pas tenir compte du fait que de tels regroupements de jeunes se forment sur le principe de la boule de neige: au début, deux ou trois individus s'installent, qui sont bientôt rejoints par d'autres et qui attirent de plus en plus de fugeurs, souvent d'âge mineur, des quatre coins de la ville et du pays. Les disperser ne les fait pas disparaître, mais cela brise le cercle vicieux qui conduit au faux

sentiment d'avoir enfin trouvé un lieu et une façon acceptables de vivre sa "liberté" (Jean-Robert Sansfaçon, journaliste).

**9. Titre de l'article :** « L'odyssée de la "crevette" naïve », LeDevoir, 22 mai 2004

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Environ 16 000 sans-abri au long cours passeraient l'année dans les rues de Montréal. L'été, de 4000 à 5000 jeunes voyageurs ou fugeurs viendraient gonfler leurs rangs, croyant la "capitale punk du Canada" très ouverte au camping dans les parcs et les rues. Surprise! La Ville et les policiers les attendent de pied ferme, bien déterminés à bouter le squeegee hors de la rue. Souriez! La caméra, rue Saint-Denis, vous a à l'oeil.

**Énoncé:** "Le look un peu inquiétant des jeunes que l'on croise, rue Saint-Denis ou ailleurs, n'est peut-être pas étranger à l'opération anti-squeegee. "C'est le problème, dit Mme Labelle (directrice du refuge des jeunes de Montréal). Les gens passent à côté de jeunes marginaux et ils ont peur.

Il y va de leur [les jeunes] sécurité, mais aussi de la tranquillité d'esprit des résidents. "Si vous habitez près d'un parc et que vous ne vous sentez pas en sécurité quand vous rentrez chez vous, ce n'est pas idéal." (Henri-Charles Baudot, directeur du programme préventif Premier Arrêt) ».

**10. Titre de l'article :** « Quartier Saint-Roch: la police montréalaise du doigt », LeDevoir, 30 octobre 2010.

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** Des voix s'élèvent dans le quartier Saint-Roch pour dénoncer la répression policière envers les marginaux du secteur. Pendant ce temps, des groupes d'aide aux démunis et des gens d'affaires se préparent à réclamer le retour à une police communautaire axée plutôt sur la prévention et le dialogue.

**Énoncé:** D'après Frédéric Keck, du Regroupement pour l'aide aux itinérants de Québec (RAIQ), il y a «énormément» de répression dans le quartier et cela résulte malheureusement du succès de la revitalisation. Le nouveau résident, qui s'est acheté un condo à 250 000 \$, il n'a pas été agressé, mais il n'aime pas voir traîner, près de chez lui, une gang qui a l'air de dealer des trucs. Ça l'insécurise, alors il porte plainte et réclame que des actions soient faites.

**Civilité/Incivilité**

**11. Titre de l'article :** « Place d'Youville », 10 mai 1995, Le Soleil

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** Une bagarre entre complets cravates et punks bigarrés a ranimé de plus belle la controverse entourant les jeunes marginaux qui ornent la Place d'Youville et la porte Saint-Jean, à Québec. L'attention portée aux marginaux a connu des sommets inégalés depuis les opérations de 1991 qui visaient à chasser les jeunes squatters du stationnement d'Youville.

**Énoncé:** «Il ne s'agit pas d'en chasser les jeunes mais de les aider à y avoir une présence

civilisée, acceptable par les autres et heureuse pour eux-mêmes. Cela afin de mieux vivre ensemble, dans le respect des différences» a précisé hier Cécile Girard, de la Maison Dauphine, un organisme sans but lucratif mis sur pied par les Jésuites, en 1992, pour prévenir l'itinérance chez les jeunes.

**12. Titre de l'article :** « Le Tango des seringues », LaPresse, 7 novembre 2004

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Description des activités liées à la toxicomanie sur le Plateau Mont-Royal, état des faits et explications des travailleurs de rue.

Sur le Plateau, il y a de plus en plus de jeunes de la rue. " L'été, on les appelle les crevettes, mais il y a des purs et durs qui restent ici toute l'année ", dit Daniel, âgé de 31 ans. Certains viennent des États-Unis et d'autres régions du Canada, comme ces trois Acadiens du Nouveau- Brunswick venus mendier à Montréal pour se rendre à Vancouver. D'autres sont des immigrants du centre-ville!

**Énoncé:** La police a en effet réprimé les marginaux des quartiers touristiques de façon inédite l'été dernier, distribuant aux organismes communautaires une liste de "désordres sociaux et d'actes d'incivilités " pour lesquels elle avait décrété une tolérance zéro. Par exemple la " présence dérangeante " de vagabonds, de mendiants et de squeegees et même le " regroupement de jeunes sur la voie publique " (Daniel, travailleur de rue).

**13. Titre de l'article :** « Claude Dauphin est déconnecté de la réalité », LaPresse, 30 juillet 2009.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Bernard Plante et Claude Rainville, les deux directeurs généraux des Sociétés de développement commercial du centre-ville de Montréal, désapprouvent le responsable de la sécurité publique à la Ville, Claude Dauphin, qui ne voit "pas de problème" à la forte présence de jeunes de la rue et de mendiants au centre-ville.

**Énoncé :** Dans une lettre envoyée à La Presse, le directeur général de la Société de développement du Quartier latin, Claude Rainville, écrit également que la présence de jeunes marginaux "est la cause de nombreuses incivilités, particulièrement dans le secteur de la rue Sainte-Catherine".

M. Rainville estime que le problème n'est pas réglé. "Malgré le support exceptionnel des deux postes de police de quartier, notre quotidien est teinté d'incivilités, d'intimidation, de consommation de drogues et d'alcool sur le domaine public et privé, d'altercations verbales et physiques, d'actes criminels, de vandalisme.

**Cultivé/Sauvage**

**14. Titre de l'article:** « La Place d'Youville, haut lieu du tourisme punk », LeDevoir 22 juin 1994

**Ville évoquée :** Québec.

**Contexte :** Malgré tout, les «marginaux», qu'ils soient punks, skinheads ou mendiants sans affiliation, sont restés.

**Énoncé** : « Même que, aux dires de Jean-François Roy, de la police de Québec, «la réputation de la Place d'Youville, comme point de convergence des fugeurs, a, depuis 4 ans, dépassé les frontières de la région. Elle attire maintenant des jeunes de toute la province». Mais leur présence dérange plus que jamais. Gaëtan Ennis raconte qu'une sorte de lutte larvée pour le territoire s'est engagée récemment entre les marginaux et la mairie, les comités de citoyens et la police ».

Leur apparence, notamment celle des punks, entacherait l'image de marque de la capitale. Elle nuirait ainsi au commerce et au tourisme dans le secteur. «Il faut dire qu'ils ont une allure bigarrée et rébarbative», concède l'officier Jean-François Roy de la police de Québec. «Ils s'attroupent comme des goélands, poursuit-il.

**15. Titre de l'article** : « Squeegees, mendiants, dealers et prostitués feront encore partie du paysage », 5 mars 1998, LaPresse

**Lieu évoqué** : Montréal.

**Contexte** : Les relations entre les citoyens, la ville et les groupes marginalisés sont de plus en plus difficiles, mais l'administration Bourque ne fera aucun geste radical au cours de la belle saison qui vient.

**Énoncé** : « Robert Côté, conseiller municipal et médiateur entre la Ville et les citoyens, répète encore cette année que la meilleure façon d'éliminer «l'industrie» des squeegees, «qui opèrent souvent en escouades, parfois avec des chiens» et «qui donnent à la ville une allure tiers-mondiste», est de cesser de leur donner de l'argent. Quant aux mendiants «qui, tels des pigeons, attendent les cars de touristes en face de l'église Notre- Dame», il déplore que le règlement les interdisant ait été aboli. «L'image de la ville en prend un coup » ».

**16. Titre de l'article** : « Les commerçants de la rue Saint-Hubert font un accueil très mitigé à Cactus », LaPresse, 4 novembre 1999.

**Lieu évoqué** : Montréal.

**Contexte** : Rue Saint-Hubert, l'annonce de l'arrivée de Cactus a provoqué, à la mi-octobre, toute une levée de boucliers chez bon nombre de résidants et commerçants du quartier.

**Énoncé** : Des résidants et commerçants ont maintenant peur que leur quartier soit infesté d'individus non désirables. Il ne faut pas faire un ghetto avec le quartier», se désole Monique Miron, propriétaire de l'hôtel Le Breton.

## IMAGINAIRE DEMOCRATIQUE

### Égalité/Inégalité

**17. Titre de l'article** : « Trêve à place d'Youville », LeSoleil, 2 juillet 1994.

**Lieu évoqué** : Québec

**Contexte** : Le calme est revenu à la place d'Youville. Les punks et la police ont respecté, hier, la trêve intervenue jeudi pour faire honneur à la « tradition de tolérance » de la capitale à la veille du boom touristique.

**Énoncé** : « Les punks, comme tout citoyen, peuvent aller n'importe où dans la ville », a dit M. Cantin [conseiller municipal] au terme de la réunion de jeudi. »

**18. Titre de l'article** : « Les policiers et les jeunes de la rue aiment le baseball », LaPresse, 9 août 1995.

**Lieu évoqué** : Montréal.

**Contexte** : L'organisme Le Bon Dieu dans la rue organise une partie de baseball afin d'établir des liens et de faire diminuer les préjugés entre les policiers du poste #33 et les jeunes de la rue.

**Énoncé** : « Mais ici, ils peuvent se rendre compte que ce sont des jeunes comme les autres. D'un autre côté, les jeunes peuvent voir que les policiers ne sont pas si différents d'eux. Et qu'ils n'ont pas tous été des anges avant de porter l'uniforme ».

**19. Titre de l'article** : « La police nous empêche d'être heureux », LaPresse, 6 juillet 1996.

**Lieu évoqué** : Montréal

**Contexte** : Plusieurs intervenants du milieu de la rue, de même que les jeunes marginaux, estiment que le comportement de la police de la CUM est de plus en plus intolérant, agressif et oppressif à leur endroit.

**Énoncé** : « Ils donnent souvent des contraventions de 65 \$ aux jeunes marginaux lorsqu'ils traversent la rue, par exemple à une intersection où le voyant pour piétons interdit le passage.» Il ajoute que le simple citoyen vêtu convenablement n'est nullement pénalisé pour ce même genre d'infraction (Emmett Johns) ».

« Il dénonce le fait qu'il y ait une politique de répression de deux poids deux mesures dans l'application de la loi par la police. S'il s'agissait d'un citoyen normal - sans les cheveux verts et sans boucle d'oreille dans le nez - qui commettait ce type de délit, soulève M. Favreau [Directeur de l'unité d'intervention mobile de l'Anonyme], il ne recevrait sûrement pas de contravention ».

**20. Titre de l'article** : « Les marginaux refusent de se laisser jeter «dehors de dehors» », LeDevoir, 26 novembre 2003

**Lieu évoqué** : Montréal

**Contexte** : Ce n'est pas d'hier que les groupes communautaires dénoncent l'attitude des policiers à l'égard des clientèles marginales du centre-ville. Sauf que cette fois, une trentaine d'organismes ont décidé d'unir leurs forces pour contrecarrer ce phénomène de «judiciarisation» de la marge.

**Énoncé** : « S'il est inacceptable de rester immobile dans un parc, il est tout aussi aventureux de s'y promener, sous peine d'être taxé de vagabondage. Que faire? À part changer de look, rien. Car les règlements ne sont pas appliqués de la même façon pour l'homme d'affaires qui fait une sieste au milieu du parc et le squeegee qui s'y repose avant le début de l'heure de pointe ».

« Dan Bigras reproche d'utiliser les règlements municipaux «comme une arme pour faire disparaître ceux qui ne sont pas assez "cute" au goût des autres».

«Nos enfants qui vont bien et qui sont "cute", on s'en occupe, mais les autres, on les jette. Et une fois qu'on les a mis à la rue, c'est pas encore assez. Il faut encore qu'ils débarrassent de la rue. On les met dehors de dehors. C'est d'une violence absolument inouïe», a dit Bigras, porte-parole du Refuge depuis maintenant 13 ans ».

**21. Titre de l'article :** « L'exode des sans-abri sur le Plateau l'été cause problème », LaPresse, 23 septembre 2004

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Des commerçants du Plateau Mont-Royal trouvent anormal que la police et la Ville de Montréal " vident " la zone touristique du centre-ville chaque été de tous les marginaux, ce qui a pour effet de les transférer vers les quartiers résidentiels du Plateau, où les travailleurs de rue deviennent surchargés

**Énoncé :** « Eux [les itinérants], ils n'ont aucune conséquence, mais moi, si je me stationne ici et que je suis over de deux minutes sur mon parcomètre, j'ai un ticket de 42 piasses, et si je ne paie pas, ils vont venir m'arrêter alors que je suis un citoyen qui paie des taxes. Mais eux qui contribuent à peu près rien à la société, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent » (Antoine Salim, propriétaire du commerce de vêtements Abra Kad sur le Plateau).

**22. Titre de l'article :** “Les squeegees veulent travailler en paix », LeDevoir, 8 septembre 2007

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Les organismes Anonyme, Gangs de rue (parrainé par Dan Bigras) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui ont lancé hier un appel pour que Montréal décriminalise l'activité du squeegee.

**Énoncé :** “Le «Projet squeegee» s'articule autour de l'idée que les squeegees font un travail «comme un autre, comme celui d'un vendeur de journaux au coin de la rue ou d'un musicien de rue», comme l'indique Nicole McNeil, directrice de l'Anonyme ».

**23. Titre de l'article :** Quartier Saint-Roch: la police montréalaise du doigt, LeDevoir, 30 octobre 2010

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** Des voix s'élèvent dans le quartier Saint-Roch pour dénoncer la répression policière envers les marginaux du secteur. Pendant ce temps, des groupes d'aide aux démunis et des gens d'affaires se préparent à réclamer le retour à une police communautaire axée plutôt sur la prévention et le dialogue

**Énoncé :** «Je ne peux pas croire que le punk qui est assis sur le parvis de l'église, ça prend deux chars de police pour venir l'arrêter, alors que moi et toi, si on fait l'entrevue sur le parvis, ils vont nous laisser tranquilles», signale Éric Boulay, de la maison L'Auberivière.

« Travailleur de rue dans le secteur, Nicolas Audet dit qu'il en voit «toutes les semaines». «Moi, si

je suis assis sur le parvis de l'église et que la police vient me contrôler, elle va le faire poliment. Mais pour des gens moins bien habillés ou qui ont moins d'habiletés sociales pour répondre aux policiers, c'est sûr que ça va être fait de façon plus cavalière. Il va même y avoir de légers contacts physiques, ils vont être pris et repoussés à l'extérieur du parvis.»

**24. Titre de l'article :** « Ministre de l'itinérance », LaPresse, 11 octobre 2011

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Est-ce un crime que d'être pauvre et marginal? Est-ce un crime que d'essayer de survivre? Enfermé à la prison de Bordeaux, Roach s'est posé ces questions. Il s'est mis à écrire. De sa cellule est ainsi né le scénario du film pamphlétaire Les tickets: l'arme de la répression.

**Énoncé:** «Est-ce un crime que d'essayer de survivre? Il [Éric "Roach" Denis] interroge des policiers qui disent ne pas pouvoir faire autrement que d'appliquer la loi et admettent que le profilage social existe ».

Des policiers interrogés dans le documentaire disent qu'ils ne font que veiller au respect des règlements. Pourquoi un sans-abri aurait-il le droit de faire quelque chose qui serait interdit à un autre citoyen? demandent-ils. En réalité, personne ne demande que les gens de la rue aient plus de droits que les autres. Il s'agit plutôt de s'assurer qu'ils aient les mêmes droits que tous les autres. Le même droit à la dignité. Le même droit d'obtenir de l'aide s'ils sont en état de besoin. Or, profilage social oblige, les sans-abri risquent plus souvent de recevoir une contravention pour un truc anodin pour lequel d'autres ne seraient jamais embêtés.

Comme si on voulait les punir d'être pauvres et dans la rue. Comme si on leur reprochait de gâcher l'image léchée de ville prospère que l'on aimerait projeter.

### **Autonomie/Aliénation**

**25. Titre de l'article :** « Et si nous avions inventé la violence des jeunes de la rue? », LaPresse, 11 mai 1999.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** En voie d'obtenir son doctorat en criminologie à l'Université de Montréal, Mme Bellot présentait hier un bilan de ses observations dans le cadre du congrès de l'ACFAS qui s'est ouvert à l'Université d'Ottawa. Ce bilan consiste en une condamnation sans appel de la répression dont sont victimes ces jeunes. Une répression injustifiée, excessive, discriminatoire et néfaste.

**Énoncé :** Le harcèlement policier répond à une volonté sociale de «sortir les jeunes de la rue», une rue qui ne serait pas un endroit propice à leur développement. Or, souligne Céline Bellot, ce raisonnement néglige le fait que pour plusieurs jeunes, la rue est un refuge. «Une partie d'entre eux n'avaient pas le choix. Pour certains, la rue était préférable à la maison.» Sortir les jeunes de la rue, c'est peut-être une bonne chose, mais il y a la manière. Encore faut-il s'assurer qu'ils ont un autre endroit où aller. La chercheuse conclut: «Tant qu'un jeune n'a pas décidé lui-même de quitter la rue, il faudrait l'aider à mieux vivre cette période de sa vie, pour éviter qu'il ait de trop gros problèmes de drogues ou de dépression».

**26. Titre de l'article :** «Quand la marge devient un lieu de vie », LaPresse, 6 décembre, 1999.

**Contexte :** De plus en plus de jeunes Québécois cherchent dans la marginalité un espace où "vivre leur vie. Ils s'identifient à des valeurs marquées par l'incohérence, le rejet et l'abandon.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Énoncé :** De plus en plus de jeunes Québécois cherchent dans la marginalité un espace où "vivre leur vie". Ils s'identifient à des valeurs marquées par l'incohérence, le rejet et l'abandon. Ce mode de vie présente certes des effets sur la santé. Mais réduire la vie sociale de ces jeunes à un problème de santé publique (sida, toxicomanie, suicide, etc.) et de sécurité urbaine (nuisances publiques, irritants visuels) conduit à banaliser l'importance du sens qu'ils donnent à ce choix qui comporte des risques.

Aussi, quand tu es dans la rue, tu te sens plus utile. Même si tu ne fais rien, même si tu quêtes toute la journée, parfois tu te sens plus quelqu'un quand tu es dans la rue. On est tous des jeunes qui ont eu des problèmes familiaux [...]. Parfois, je me rends compte que je me sens comme un peu normale dans la rue." (jeune fugueuse de 16 ans).

Dans notre recherche, nous avons observé que, malgré les différences d'appartenance culturelles des jeunes de la rue (punks, milieu gai, rocker, peace and love), ceux-ci partageaient le même désir de se débrouiller seuls en dehors du monde adulte et institutionnel. C'est ce que nous avons appelé l'imaginaire de l'autonomie naturelle (Michel Parazelli).

**27. Titre de l'article :** «Exclus en manque de repères », LeDevoir, 20 novembre 1999.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Au moment où le gouvernement songe de plus en plus à légiférer pour se débarrasser des indésirables squeegees, skin heads et autres jeunes des rues qui font peur au badaud, au moment aussi où la condition des garçons qui manquent de repères et se cherchent des codes est mise en lumière, le documentaire de Manon Barbeau frappe dans le mille avec L'Armée de l'ombre.

**Énoncé :** On découvre aussi à travers eux des résistants, des poètes qui s'érigent en juges contre une société où le pouvoir, la concurrence dominant et où les perdants sont abandonnés à leur sort. Eux refusent mordicus de jouer le jeu social, tant celui-ci les révolte. "Il me semble que je vau mieux que ça", dira Jonathan, en tournant le dos au "système". Ils parlent, ils dénoncent, dissent l'injustice du harcèlement policier, évoquent leurs propres déchirements et se scandalisent devant une société qui les rejette ou les enferme sans essayer de les comprendre.

**28. Titre de l'article :** «Réalité sociale ou sac à symptômes : La rue reconnue », LeDevoir, 6 mars 2000.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Une vingtaine de jeunes de la rue ont entrepris des négociations d'égal à égal avec des élus de la Ville de Montréal et des travailleurs du secteur communautaire pour aborder des questions comme la discrimination des policiers à l'égard des jeunes marginaux, la vocation des parcs publics, le rôle des travailleurs de rue, la perception des uns à l'égard des autres. L'idée

est venue de Michel Parazelli, un chercheur de l'UQAM.

**Énoncé:** Le but de l'expérience était de "favoriser l'autonomie sociale des jeunes de la rue", explique Michel Parazelli.

**29. Titre de l'article :** « Refaire sa vie éclatée downtown Vancouver », LeDevoir, 8 janvier 2005.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Les jeunes de la rue du Québec partent par centaines à Vancouver, l'ultime destination dans leur exploration de la marginalité. Une étude se penche pour la première fois sur les avatars qui les attendent là-bas, mais surtout sur une folle histoire de reconstruction de leurs vies éclatées. Le sociologue Karl Desmeules a passé six mois dans les rues de Vancouver à traquer les jeunes Québécois qui y campent.

**Énoncé:** Il s'attendait à trouver des marginaux en proie à une vive détresse psychologique, brisés en mille morceaux. Il a plutôt rencontré, à quelques exceptions près, des jeunes prêts à mordre dans la vie, remplis d'espoir, pour qui la ruée vers l'Ouest coïncide avec une sincère recherche d'autonomie.

**30. Titre de l'article :** « La majorité des itinérants refusent de se faire soigner », 24 Heures, 5 mars 2009.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** La majorité des itinérants traités pour un problème de santé mentale à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine repartent sans être soignés.

**Énoncé:** « Les sans-abri ne veulent pas se faire soigner parce qu'ils refusent d'admettre qu'ils ont un problème d'origine psychiatrique. Si la personne est malade, lui laisser prendre la décision de se soigner ou non, c'est comme un non-sens », croit Richard Paré, intervenant à la Mission des homes de la Mission Bon Accueil.

**31. Titre de l'article :** « Les visages de la fugue », LaPresse, 22 mars 2009.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Bon an, mal an, on recense autour de 5000 fugues au Québec. La majorité sont très courtes: après 24 heures de révolte, le jeune rentre chez lui. Cependant, d'autres s'évanouissent carrément dans la nature: la répression policière et l'émergence des gangs de rue ont fait en sorte que les fugueurs disparaissent de plus en plus de l'espace public. L'article traite d'exemples de jeunes qui ont fréquentés la rue et ses différents lieux et organismes, et qui ont réussi à s'en sortir.

**Énoncé :** M. Flamand estime que la DPJ doit entreprendre une réflexion sur ces jeunes hébergés à long terme, à qui, selon lui, on nie des expériences essentielles aux adolescents, par exemple la sexualité. "En niant le développement du jeune à ce chapitre, on précipite la fuite", dit-il.

## Inclusion/Exclusion

**32. Titre de l'article :** « Au parterre: Visite "en marge" du Quartier des spectacles », LeVoir, 14 mai 2009.

**Lieu évoqué :** Montréal

Contexte : Au parterre, la compagnie théâtrale Mise au jeu propose un parcours original qui a le mérite de proposer une relecture du Quartier des spectacles, voire d'alimenter un débat sur l'identité de ce quadrilatère des arts de la scène. Le ton de cette promenade pédestre se veut cynique.

**Énoncé :** Veut-on assumer une diversité socioculturelle, incluant des populations marginalisées comme les itinérants, danseuses nues et prostituées, ou souhaite-t-on en faire un espace uniformisé politiquement correct?" s'interroge Luc Gaudet, directeur général et artistique de Mise au jeu.

À l'origine de ce projet de circuit urbain interactif, Mise au jeu avait fait l'expérience, sous l'égide de la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, de grouper marginaux et résidents pour revisiter le quartier. Après des débuts hésitants, les commentaires élogieux des citoyens, fascinés par les histoires racontées par ceux qu'ils baptisèrent leurs "guides de la rue", poussèrent l'organisme à créer son parcours Au parterre.

Rappelons que Mise au jeu a le grand mérite de proposer une démarche participative originale, comme la compagnie l'a déjà prouvé en créant les conditions d'un débat public entre jeunes et élus locaux et, plus récemment, entre jeunes et forces de l'ordre (notamment à Montréal-Nord).

**33. Titre de l'article :** « Trêve à place d'Youville », LeSoleil, 2 juillet 1994.

**Lieu évoqué :** Québec

Contexte : Le calme est revenu à la place d'Youville. Les punks et la police ont respecté, hier, la trêve intervenue jeudi pour faire honneur à la « tradition de tolérance » de la capitale à la veille du boom touristique.

**Énoncé :** Le conseiller municipal Claude Cantin, parlant au nom du maire Jean-Paul L'Allier, jure en outre que les punks sont les bienvenus à la place d'Youville.

**34. Titre de l'article :** « Ni dans ma cour, ni dans ma rue? », LaPresse, 14 janvier 2002.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Rien n'indique qu'une majorité des personnes itinérantes provienne de la désinstitutionnalisation et encore moins qu'un enfermement asilaire, outre qu'il minerait des décennies de travail d'accès à la citoyenneté et à l'intégration sociale, serait d'une quelconque utilité pour confronter le problème du vagabondage.

**Énoncé :** Il faut soutenir considérablement les droits civiques des sans-abri et leur accès à la parole publique et aux lieux où leurs problèmes sont politiquement discutés: ferait-on des politiques pour les femmes et les jeunes sans les femmes et les jeunes? Comment se fait-il qu'on

ne demande pas aux clochards ce qu'ils pensent de la destruction des abris de fortune de leurs pairs ou ce qu'ils proposent pour améliorer concrètement leur condition de vie? (Mario Poirier, libre opinion)

**35. Titre de l'article :** « Les exclus du centre-ville gagnent la périphérie », Le Soleil, 8 juin 2004.

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** "La revitalisation du centre-ville a certainement eu des effets positifs sur la vie sociale et économique, admet Serge Duclos, mais tous les citoyens n'en bénéficient pas. Pour le commun des mortels qui n'a que sa quatrième secondaire, les entreprises de nouvelles technologies qui se sont implantées depuis quelques années n'apportent absolument rien."

**Énoncé :** Le directeur de la CDEC, qui oeuvre dans le développement économique communautaire des quartiers, voit tout de même plusieurs pistes de solutions. "Ce qui fait la richesse de la vie d'un quartier, ce sont les gens qui y vivent, c'est la mixité du tissu social", plaide Serge Duclos qui voit mal comment on peut tolérer qu'un quartier ne cherche par à retenir tous ses habitants, même les plus vulnérables.

**36. Titre de l'article :** « Squeegee Inc », LeSoleil, 11 mai 2006

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** Le principal problème avec les squeegees, ce n'est pas qu'ils intimident ou harcèlent. C'est qu'ils lavent mal. Ils étalent la saleté, ne rincent pas comme il faut, ne vont pas dans les coins. Lorsqu'ils terminent le boulot en catastrophe, le pare-brise est souvent plus sale qu'avant.

**Énoncé :** Criminaliser les squeegees risquerait d'aggraver l'exclusion des jeunes qui ne ressemblent pas au modèle bon chic bon genre auquel nous sommes davantage habitués. Ce n'est certainement pas l'objectif visé.

La mairesse Andrée Boucher a montré cette semaine beaucoup de sensibilité et de générosité devant la réalité des jeunes de la rue. Ils ont du potentiel et ont besoin d'avoir une place, a-t-elle noté avec sagesse.

**37. Titre de l'article :** « Saint-Roch demeure fragile », LeSoleil, 6 avril 2009.

**Lieu évoqué :** Québec

**Contexte :** Malgré tous les investissements qui ont été réalisés au cours des dernières années pour sa revitalisation, Saint-Roch demeure encore un quartier fragile, selon le maire Régis Labeaume.

**Énoncé :** "Oui, nous voulons que les jeunes artistes et les jeunes technies viennent ici, mais il n'est pas question de pousser les démunis à l'extérieur! Ce n'est pas vrai qu'il n'y aura que des condos à 200 000 \$ et 250 000 \$ dans Saint-Roch. Il y en aura, mais il n'y aura pas que ça. Je vais y voir", a-t-il poursuivi (Régis Labeaume).

**38. Titre de l'article :** « Le SPVM dévoile sa politique pour contrer le profilage », LeDevoir, 18 janvier 2012.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Formation, imputabilité et réprimandes forment la pierre d'assise de la nouvelle politique sur le profilage racial et social dévoilée hier par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

**Énoncé :** La lutte contre le profilage racial et social est «un enjeu majeur» pour le maire Gérald Tremblay, qui s'est montré soucieux de préserver le caractère inclusif et pluraliste de la métropole.

## **IMAGINAIRE SALUTAIRE**

### **Sauvetage/Responsabilisation**

**39. Titre de l'article :** « Les "jeunes de la rue": ni jeunes, ni dans la rue », LeDevoir, 30 octobre 1995.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Les adolescents dans la rue sont en réalité de jeunes fugueurs qui habitent officiellement soit avec leurs parents, soit en famille ou en centre d'accueil

**Énoncé :** Bien sûr, les parents peuvent être épouvantables, les familles d'accueil abusives et les centres trop contraignants. Mais est-ce que ce sont là des réalités qui ont à être acceptées telles quelles (et donc leur conséquence logique qui est de vivre dans la rue), ou faut-il plutôt travailler à les améliorer pour faire en sorte que chaque jeune Québécois ait un milieu de vie agréable et structurant?

Nous avons rencontré aussi à l'occasion des jeunes carrément mis à la porte par leurs parents (throwaway), la plupart du temps pour des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale. Ces adolescents sont alors admissibles à une prise en charge par l'État et n'ont pas à être abandonnés à leur triste sort.

Nous aimerions faire un appel à la responsabilité sociale plutôt qu'à la tolérance sociale et au fatalisme face aux jeunes de la rue. Redonnons-leur un milieu de vie où ils puissent grandir, traitons-les s'ils sont malades, conduisons-nous en adultes face à eux. (Marie-France Reynault, médecin spécialiste en médecine communautaire et Hélène Denoncourt, infirmière au programme itinérance du CSLC Centre-Ville.

**40. Titre de l'article :** « L'exode des punks: Le bordel à l'Esplanade », LeSoleil, 17 août 1995.

**Lieu évoqué :** Québec.

**Contexte :** L'exode des punks du Carré d'Youville vers le parc de l'Esplanade, dit aussi le "parc des calèches", a déjà donné lieu, un soir de la semaine dernière, à un incident pour le moins

"explosif", lorsque certains jeunes paumés se mirent à allumer des pétards à mèche qui eurent vite fait d'affoler dangereusement les chevaux.

**Énoncé:** Eh! oui, la situation nous inquiète grandement, du fait que plus les jeunes délinquants sortent de notre champ d'action, moins nous avons de chances de les aider. Plus encore : les premiers à lever le camp dans pareille circonstance sont toujours les cas les plus amochés, donc ceux qui ont le plus besoin de secours et ceux qui risquent le plus de poser des gestes dramatiques. (Michel Boiscert, Maison Dauphine)

**41. Titre de l'article :** « Ni dans ma cour, ni dans ma rue? », LaPresse, 14 janvier 2002.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Rien n'indique qu'une majorité des personnes itinérantes provienne de la désinstitutionnalisation et encore moins qu'un enfermement asilaire, outre qu'il minerait des décennies de travail d'accès à la citoyenneté et à l'intégration sociale, serait d'une quelconque utilité pour confronter le problème du vagabondage.

Des pistes de solutions. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de solutions et qu'il faut faire son deuil de l'aide aux sans-logis? Non, bien sûr, ce serait là être lâche et indigne. Les pistes de solutions existent, sont bien documentées, et elles n'attendent souvent qu'un peu plus de profondeur et d'engagement dans nos politiques pour être rapidement mises en place. Quatre de ces solutions me semblent incontournables.

**Énoncé:** La première [piste de solution] consiste effectivement à réinvestir massivement dans le logement social et tout particulièrement dans le réseau des maisons de chambres: cela n'éliminera pas le vagabondage ni n'empêchera l'expression publique et bien visible de la souffrance. Ce sera cependant un pas énorme pour combattre la grande pauvreté et un outil de plus dans l'arsenal des intervenants, un moyen de plus d'aider à la réinsertion des personnes itinérantes (Mario Poirier, journaliste)

**42. Titre de l'article :** « Aide-t-on vraiment les jeunes à sortir de la rue? », LaPresse, 23 septembre 2006.

**Lieu évoqué :** Montréal

**Contexte :** Les jeunes de la rue sont nombreux à Montréal. Leurs chiens aussi. Certains organismes d'aide aux sans-abri ont même des vétérinaires pour en prendre soin. Est-ce qu'en faire autant aide vraiment les jeunes à sortir de la rue? Un médecin sonne l'alarme.

**Énoncé:** "Il n'y a rien de négatif à les soigner, à traiter leurs chiens aussi. Mais si on ne fait que ça et qu'on ne travaille pas davantage pour la réinsertion, ils ne sortiront jamais de là." [Dr Pierre Côté Clinique du Quartier Latin]. De quoi entraîner une remise en question. "Si on les maintient toujours en marge, on ne les intègre pas", précise le Dr Côté.

**43. Titre de l'article :** « L'inquiétude persiste à l'accueil Bonneau », LaPresse, 8 juin 2010.

**Lieu évoqué :** Montréal.

**Contexte :** Pour la première fois de son existence, l'Accueil Bonneau fermera ses portes aujourd'hui pendant 24 heures. "On veut lancer un cri d'alarme au gouvernement", explique son

directeur général, Aubin Boudreau.

Énoncé : "C'est la première fois en 133 ans d'existence que l'Accueil ferme ses portes", s'inquiète Robert (dont nous taisons le nom de famille à sa demande). Assis dans la salle vide de l'Accueil, il raconte comment l'organisme l'a "sauvé" il y a 10 ans. L'organisme l'a relogé il y a quelques années à sa maison Joseph-Vincent, un établissement de 49 lits du Vieux- Montréal. Robert y vit et y occupe le poste de concierge. "Mais pour vivre, j'ai besoin de mes chèques de B.S., dit-il. L'Accueil m'aide à les gérer. Avec notre passé, un chèque, ça s'envole vite. Alors je peux faire des retraits le lundi, le mercredi et le vendredi. Il y a aussi quelqu'un pour m'aider avec mes impôts. Moi, j'ai arrêté l'école en troisième année, je sais seulement un peu écrire."

**44. Titre de l'article** : « Miser sur la différence pour aider des sans-abri », LaPresse, 9 octobre 2010.

**Lieu évoqué** : Montréal.

**Contexte** : Beaucoup de sans-abri ne veulent pas vivre dans un logement traditionnel. Pour les amener à sortir de la rue, les architectes Jacques Antoine St-Jean et Guillaume Lévesque ont imaginé un tout autre type d'habitation, fait avec des conteneurs. Assemblées les unes sur les autres, les boîtes de métal formeraient un tout original, hors norme, davantage à leur image.

**Énoncé**: Au coeur du concept: l'idée d'installer les conteneurs au centre-ville, où se trouvent les itinérants pour faciliter leur réinsertion sociale. Cette forme d'habitation est destinée à des itinérants qui veulent s'en sortir. "Il y a une part de rééducation à faire, explique Jacques Antoine St-Jean. Quand des gens sont entrés dans la rue à 14 ou 15 ans et veulent en sortir 15 ans plus tard, ils ne connaissent rien du logement. Il y a un apprentissage à faire, qui pourrait s'échelonner sur deux ans."

## Annexe 4

### La construction des politiques publiques et leur mise en œuvre

#### Nombre et liste des documents publics municipaux consultés pour l'analyse des cadres politiques, urbanistiques et juridiques

##### Nombre de documents consultés et analysés selon la source

<b>Documents</b>	<b>Villes</b>			<b>Sous-total</b>
	<b>Montréal</b>	<b>Québec</b>	<b>Autres villes canadiennes</b>	
<i>Interservices</i>	5	2	15	22
<i>Sécurité</i>	4	2	9	15
<i>Aménagement</i>	5	6	20	31
<i>Services sociaux, développement social et communautaire</i>	3			3
<i>Sous-Total</i>	17	10	44	<i>Total: 71</i>

##### Liste des documents analysés pour Montréal :

Documents Interservices

- Plan d'action Jeunes de la rue Mtl 2005-2008
- Plan action itinérance MTL 2010

- *Plan d'action prostitution de rue 2004-07 Mtl*
- *Plan d'action sur les mesures qui seront offertes aux jeunes de la rue à l'été 2004 (Ville de Montréal)- (Format papier)*

- *Etude publique sur l'itinérance 2008 Ville de Montréal. Des visages multiples, des responsabilités partagées.*

#### Sécurité (Police + Tandem)

- *L'itinérance dans un contexte de gestion des espaces urbains : la vision et les orientations du SPVM, 2009 (format papier)*
- *Orientation stratégiques SPVM 2011 (format papier, non numérisé)*
- *Bilan actions Tandem 2007*
- *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire, Mtl, 2007*

#### Aménagement

- *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, Ville de Montréal, 2002*
- *PPU - Quartier des spectacles-1*
- *« Faubourg Saint-Laurent : Étude d'aménagement du secteur Sainte-Catherine/Saint Laurent »- 2004- Rapport final (Extraits photocopiés)*
- *Plan propreté Mtl, 2007-2010*
- *Unité propreté : propositions 2011-15*

#### Services sociaux, développement local et communautaire

- *Rapport médiation urbaine EMU Mtl 2007*
- *Entente concernant l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire pour les services aux sans-abri 2003 (Régie régionale de la santé et des services sociaux Montréal Centre).*
- *Rapport « La concertation et l'intégration des services pour prévenir et contrer l'itinérance à Montréal » (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal)- 2008*

#### Conseils de quartier, comités de citoyens

- *Lettre des commerçants pour la sécurité publique, 2006*
- *Table de concertation St Laurent : Faubourg St Laurent "un quartier ou il fait bon vivre"*
- *« Pour une cohabitation sociale harmonieuse dans l'espace public de l'arrondissement de Ville-Marie ». 2008. Collectif pour une occupation équitable de l'espace public*

### **Liste des documents analysés pour Québec :**

#### Documents et plans Interservices

- *Mémoire Ville de Québec sur l'itinérance - 2008*
- *Mémoire Pierre Maheux (conseiller municipal) sur itinérance à Québec*

#### Sécurité

- *Politique de sécurité urbaine de la ville de Québec 2003*

- *Pratiques de Prévention et médiation ville de Québec 2009*

#### Aménagement

- *Plan directeur d'aménagement Centre-ville*
- *Adoption du Plan directeur Saint-Roch (conseil d'arrondissement)*
- *Rapport Consultation Plan directeur St Roch, 2006.*
- *Rebâtir la rue Saint-Joseph – Bilan de la phase 1 – 2005- Ville de Québec*
- *Plan d'action Horizon Culture, 2009-2014*
- *Plan particulier d'Urbanisme pour l'entrée de ville du Quartier Saint-Roch (version préliminaire)*

#### Services Sociaux, Développement social et communautaire

#### Conseils de quartier, comités de citoyens

- *Forum citoyen sur la mixité St Roch- 2010 (engrenage de St Roch)*
- *Conseil de quartier St Roch- Plan d'action 2010-12*
- *Conseil de quartier St Roch- Charte qualité vie*
- *Conseil de quartier Saint Roch - Rapport annuel 2009*

### **Liste des documents analysés pour Vancouver :**

#### Documents Interservices

- *Street to home 10 year plan - Community Action plan*
- *Homeless action plan- Vancouver- 2005*
- *3 ways to home- Regional homelessness plan for greater vancouver (préparé par Regional Steering Committee on Homelessness)*
- *Policy report- Homeless revised plan 2005*
- *Project Civil City- Vancouver- 2006*

#### Sécurité

- *Brochure-safe street acts BC*
- *Motion désordre urbain (dont mendicité agressive) 2006-*
- *Motion propreté centre-ville-2006*

#### Aménagement

- *BIA Downtown 2010-11-OperatingPlan*
- *Rapport street cleaning initiatives 2006*
- *Downtown eastside revitalisation (rapport de la ville de Vancouver)*

### **Liste des documents analysés pour Ottawa:**

#### Documents interservices

- *CommunityActionPlan 2006-2008*
- *Community plan action 2009-14*
- *Plan municipal de lutte contre l'itinérance- community action plan on homelessness 1999*

## Sécurité

- *Crime prevention and design Ontario (site web)*
- *Crime prevention by Design Ville Ottawa- Rapport et recommandations- 2009*
- *Rapport sur Together For Vanier, programme de prévention du crime à Ottawa lié au renforcement du quartier*
- *Safe street act Ontario*

## Aménagement

- *Urban design ville Ottawa*
- *Ville d'Ottawa - Programme de gestion des graffitis*
- *Services Sociaux, Développement social et communautaire //Conseils de quartier, comités de citoyens: Pas de documents*

## **Liste des documents analysés pour Toronto :**

### Documents Interservices

- Street to Homes (From the Street into Homes: A Strategy to Assist Homeless Persons Find Permanent Housing- 2005*
- *An action plan for Toronto- Report- 1999*
- *Rapport municipal sur les besoins pour les sans abri- 2009 (Street Needs Assessment Results)*
- *Rapport ville « street to homes », 2007*

### Sécurité

- *Safe street act, Ontario (cf Ottawa)*
- *Community safety plan - 2004- Toronto*

### Aménagement

- *Lutte contre graffiti-Ville de Toronto*
- *Programme beautification pour quartier (fiche demande)*
- *Design et mobilier urbain espaces publics - Ville de Toronto*
- *What makes a city great and safer- Miller- Toronto (Vision du maire, 2010)*
- Tourism report, 2008 (présenté au BIA)*
- *Plan d'urbanisme Toronto, 2009.*

## **Liste des documents analysés pour Calgary :**

### Documents Interservices

- *Calgary's 10 Year Plan to End Homelessness, 2008-2018*
- *Alberta- ending homelessness in 10 years (plan)*
- Plan to end youth homelessness Calgary*

### Documents Aménagement

- *Business Revitalization Zone (site web de la ville)*

- *State of the centre (Ville de Calgary)*
- *Article Calgary Sun sur projet d'interdire de donner directement aux sans abri- 2010*
- *Service anti graffiti de la ville*
- *Rapport sur Calgary « safe and clean / Centre city Safety Impact team- 2009*
- *Calgary objectives clean to the core program*
- *Décret anti-mendicité*
- *Décret sur comportement public*
- *Étude toilettes publiques - Ville de Calgary*
- *Safety in the Centre City- site web de la ville de Calgary*

## **Annexe 5 : Guide d'entrevue (exemple du guide adapté auprès des intervenants sociaux)**

**ANALYSE QUALITATIVE DES ENJEUX ASSOCIES AU PARTAGE DES ESPACES PUBLICS ET DE SA GESTION.  
PERSONNES EN SITUATION DE MARGINALITE ET ACTEURS SOCIAUX.**

MONTREAL-SECTEUR  
« PLACE DUPUIS »

QUESTIONS D'ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES POUR LES REpondANTS  
« INTERVENANTS DU MILIEU COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES SOCIAUX »

### **LES PERSONNES MARGINALISEES DANS L'ESPACE PUBLIC**

#### **A Les changements et événements marquants au centre-ville de Montréal depuis 15 ans**

1. Selon vous, quels sont les principaux changements qu'a connus le centre-ville de Montréal depuis 15 ans ?
2. Selon vous, est-ce que ces changements sont liés au processus de revitalisation du centre-ville de Montréal? Expliquez et donnez des exemples.
3. Qu'est-ce que « la revitalisation » signifie/représente pour vous ?
  - *les actions prises*
  - *l'origine des actions, leur justification*
  - *son appréciation (une bonne chose ?)*
4. Quels sont les événements ou les changements marquants qui ont un impact sur les populations ou acteurs qui habitent ou fréquentent le centre-ville ?
  - *Quels sont ceux qui ont une influence sur leurs interactions ou leur cohabitation ?*
5. Quels sont les événements ou les changements importants que vous avez observés et qui affectent spécifiquement le ou les groupes à qui votre organisme offre des services ?

#### **B La présence des personnes marginalisées dans les espaces étudiés**

6. Qu'est-ce qui amène les personnes marginalisées à fréquenter le centre-ville, dans le secteur de la Place Dupuis ?
  - *Ils y viennent pour y faire quoi ?*

7. Quelle importance ce secteur a-t-il pour les personnes marginalisées ?
  - *Est-ce qu'elles y habitent ?*
  - *Est-ce un lieu pour se réunir ou socialiser ?*
  - *Est-ce un lieu où se procurer des services ?*
  - *Est-ce un lieu pour lequel certains ont un sentiment d'appartenance ?*
8. Quels sont les principaux espaces publics fréquentés par les personnes marginalisées?
9. Pour quelles raisons ils choisissent cet ou ces endroit(s) et non pas d'autres en Ville ?
10. Est-ce que les lieux fréquentés sont différents selon les groupes de personnes marginalisées (personnes qui se prostituent, jeunes, personnes itinérantes, personnes toxicomanes...) ? Expliquez et donnez des exemples.
  - *Quels termes est-ce que l'on doit utiliser pour désigner les différents groupes de personnes marginalisées ?*
11. Est-ce que « l'utilisation/l'usage » de ces lieux diffère selon les groupes de personnes marginalisées ?
  - *Décrivez les types d'usagers et les types d'utilisation.*
  - *Est-ce qu'il y a eu des changements d'usagers et d'usages au fil des années ?*

**C Les problèmes associés au mode d'occupation par tous les acteurs (types de conflits selon les espaces et selon les populations ou acteurs)**

12. Est-ce que le partage de l'espace public (cohabitation) entre les différents groupes d'acteurs soulève des difficultés ? Expliquez et donnez des exemples.
13. Quels sont les problèmes rencontrés par les personnes marginalisées dans le partage de l'espace public (la nature des problèmes) ?
  - *Quels sont les lieux concernés ?*
  - *Quelle est la source, l'origine des conflits?*
  - *Quels sont les effets sur les personnes marginalisées?*
14. Quels sont les problèmes rencontrés par les autres acteurs dans le partage de l'espace public (la nature des problèmes) ?
  - *pour les commerçants*
  - *pour les résidents*
  - *pour les travailleurs*
  - *Comment expliquez-vous l'existence de ces problèmes ?*

## **D Collaborations, stratégies et réussites**

15. Est-ce que des initiatives (actuelles ou passées) ont été mises en œuvre pour favoriser le partage de l'espace public ?

*Si oui :*

- *Qu'est-ce qui est ou a été tenté ?*
- *Quels sont les acteurs concernés (les initiateurs/les groupes visés) ?*
- *Quels sont les lieux concernés ?*
- *Quel est ou quel a été le processus (concertation, échanges nécessaires, collaboration) ?*
- *Quels moyens ont été mis en œuvre ?*
- *Avez-vous rencontré des difficultés ?*
- *Quelle est votre évaluation des résultats (réussite, ajustements, échecs) ?*

*Si non*

- *Comment expliquez-vous la situation ?*

16. Quel est le rôle des organismes communautaires et des services sociaux dans le partage des espaces publics entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (commerçants, résidents, policiers, autres usagers des espaces publics) ?

17. Est-ce que le partage des espaces publics entre les différents acteurs est une préoccupation pour votre organisme ou vos services ?

*Si oui :*

- *Que faites-vous ?*
- *Comment vous y parvenez ?*
- *Quels types de collaboration ou d'interactions entretenez-vous avec les différents groupes d'acteurs ?*
- *Quels sont les résultats ?*

*Si non :*

- *Pouvez-vous nous éclairer ?*

## **LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SOCIAUX DANS L'ESPACE PUBLIC**

18. Quelles sont vos relations avec les commerçants, les restaurateurs et les résidents du secteur avoisinant la Place Dupuis ?

Bonne collaboration/bonne relation/bonne cohabitation

- *Quelles sont la source et la nature de ces collaborations ?*
- *Quels sont les résultats et les changements observés de ces collaborations ?*

Conflits

- *Quelles sont la source et la nature des conflits ?*

- *Quelles sont les conséquences de ces conflits ?*
19. Est-ce que vous croyez qu'il y a une concentration des personnes marginalisées et une concentration des organismes communautaires et services sociaux au centre-ville? Expliquez.
  20. Si oui, qu'elle est votre perception de la concentration des personnes marginalisées et de la concentration des organismes communautaires et autres services sociaux au centre-ville ?
    - *Quelles sont les différentes réactions vis-à-vis cette concentration ?*
    - *Quelles en sont les conséquences ?*
    - *Y a-t-il eu une évolution depuis 15 ans ?*
  21. Quelles sont les conséquences de la revitalisation du centre-ville pour votre organisme communautaire, ou votre service?
  22. Avez-vous eu ou devez-vous justifier la légitimité de votre présence au centre-ville? Expliquez et donnez des exemples.
    - *Avez-vous eu à changer vos pratiques afin de mieux vous faire accepter au centre-ville?*
  23. Avez-vous eu à changer vos pratiques afin de vous adapter aux contraintes ou aux changements liés à la revitalisation du centre-ville? Expliquez et donnez des exemples.

#### FIN DE L'ENTREVUE

24. Connaissez-vous des tentatives de cohabitation qui ont eu cours dans d'autres lieux que ceux à proximité de la Place Dupuis ? Si oui, pouvez-vous me les décrire ?
25. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter et que nous n'avons pas abordé ?

#### REFERENCES

26. Connaissez-vous et/ou pouvez-vous identifier d'autres personnes susceptibles de nous aider à mieux comprendre les enjeux du partage et de la gestion des espaces publics dans le secteur de la Place Dupuis ?

**Annexe 6 :**

**Tableau des répondants de l'enquête (Montréal – Québec)**

Répondants Villes	Résidents	Commerçants	Personnes marginalisées	Intervenants communautaires	Intervenants municipaux	<b>Total</b>
<b>Montréal</b>	N : 4	N : 8	N : 15	N : 8	N : 7	<b>N : 42</b>
<b>Québec</b>	N : 5	N : 4	N : 9	N : 9	N : 6	<b>N : 33</b>
<b>Sous-total</b>	N : 9	N : 12	N : 24	N : 17	N : 13	<b>N : 75</b>

## Annexe 7 - Enquêtes qualitatives (Montréal-Québec)

### Enjeux communs et spécifiques selon les thèmes abordés

Enjeux communs		Enjeux locaux et points spécifiques	
		Montréal	Québec
Raisons d'occuper les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration des ressources (OC et SIS) : Crée l'attraction des PSM <b>OU</b> localisation conséquente à la présence des PSM? (remise en question du nombre de ressources communautaires et de la dépendance créée <b>ou</b> respect du choix d'habiter des PSM)</li> <li>La présence des PSM dans l'espace public est expliquée soit selon des <u>critères utilitaires</u> (accessibilité des ressources fonctionnelles, économiques-débrouille, culturelles et des services) <b>OU</b> <u>des critères utilitaires et affinitaires</u> (l'attachement au quartier et à d'autres PSM comme une famille et l'animation des lieux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le résultat d'un parcours biographique <b>OU</b> d'un mode de vie circonstanciel (choix rationnel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La question de la désignation des PSM se joue autour de critères d'identification différents : selon l'auto-désignation des PSM elles-mêmes ; selon le degré de déviance des comportements ; l'apparence ; s'il est un usager des services dédiés aux PSM ; celles qui sont victimes (santé mentale), celles qui ont des activités illicites ou criminelles ; ce qui conduit à partager les bons des mauvais.</li> </ul>

### Enjeux communs et spécifiques selon les thèmes abordés (suite)

Enjeux communs		Enjeux locaux et points spécifiques	
		Montréal	Québec
Effets de la revitalisation sur le partage de l'espace public avec les PSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transformation de l'affectation identitaire du secteur vise à faire resurgir une image patrimoniale du secteur et refonder ainsi le sentiment d'appartenance au secteur en déqualifiant la présence des PSM et rendant les nouveaux résidents et commerçants intolérants face à elles <b>OU</b> considérer les appartenances existantes dont celles des PSM au quartier en les reconnaissant comme ayant droit d'occuper les espaces publics.</li> <li>• La revitalisation vue comme une perspective d'amélioration physique et esthétique de la qualité de vie des résidents et du développement économique <b>OU</b> la revitalisation vue comme la détérioration des conditions de vie des PSM (augmentation des loyers, disparition des maisons de chambre et des commerces de proximité, éloignement des groupes communautaires, pratiques moins sécuritaires pour les prostitués davantage isolés).</li> <li>• Inclure les ressources communautaires et publiques dans le processus de revitalisation <b>OU</b> les considérer comme des obstacles au développement économique comme les PSM.</li> </ul>	<p>Divertissement de masse d'envergure internationale : le Quartier des spectacles s'appuyant à la fois sur l'ancien Faubourg St-Laurent et les restes du red-light.</p> <p>La revitalisation aurait pour effet de disperser les PSM dans d'autres secteurs <b>OU</b> les attirer par les occasions plus nombreuses d'accès à des ressources assurant une plus grande discrétion du fait de l'augmentation de la densité sociale.</p>	<p>Image du Nouvo St-Roch axée sur celle du quartier de proximité branché en s'appuyant sur la vocation de l'ancien centre-ville prospère de Québec.</p>

## Enjeux communs et spécifiques selon les thèmes abordés (suite)

Enjeux communs		Enjeux locaux et points spécifiques	
		Montréal	Québec
Problèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du sentiment d'insécurité et image négative liée aux incivilités (comportements dérangeants, et/ou criminels résultant de problèmes de santé mentale précaire et/ou de dépendances de drogues aux effets imprévisibles) <b>OU</b> aggravation des conditions sociales des PSM (précarité économique, identitaire, discrimination, préjugés, harcèlement policier injustifié, dispersion continue).</li> <li>• Deux visions de la mixité: Maintenir la présence des PSM et des résidents défavorisés dans le quartier en les mélangeant aux nouveaux arrivants <b>OU</b> Attirer une variété d'acteurs pouvant renverser l'image prédominante de la précarité en diluant la présence des PSM.</li> <li>• Légitimité de l'itinérance conditionnelle à un certain degré de déviance <b>OU</b> reconnaître l'itinérance comme une réalité sociale hétérogène.</li> <li>• Site d'injection supervisée (SIS) : Attire plus de PSM renforçant l'insécurité et l'image négative <b>OU</b> une ressource permettant d'atténuer les effets négatifs de pratiques d'injection dans l'espace public et d'améliorer la qualité de vie des PSM et de contribuer à la revitalisation.</li> <li>• Problème lié à la considération même des PSM comme sujet-acteur <b>OU</b> objet d'intervention. Qui parle pour elles? Qui énonce les solutions les concernant?</li> </ul>	<p>Insistance sur la santé mentale : problème d'itinérance <b>OU</b> d'inadéquation des services publics.</p> <p>Jugements sur la bonne ou mauvaise PSM.</p> <p>Déstructuration de la régulation du marché de la drogue et des types de drogue disponibles. Réponse à la tension associée au concept de mixité : le PPU.</p> <p>Voir l'occupation des parcs Émilie-Gamelin et Viger par les PSM comme une invasion lézant les droits des non PSM <b>OU</b> voir cette occupation comme le résultat du fait que ces lieux ont déjà été laissés à eux-mêmes, donc disponibles aux PSM.</p>	<p>Insistance sur le trafic de drogues et la violence qui l'accompagne.</p> <p>Insécurité des lieux <b>OU</b> insécurité des personnes.</p> <p>La concertation idéale qui permettrait de concilier différentes visions et manières de faire <b>OU</b> collaborations réelles misant sur l'importance des relations personnelles</p>

### Enjeux communs et spécifiques selon les thèmes abordés (suite)

Enjeux communs		Enjeux locaux et points spécifiques	
		Montréal	Québec
<b>Stratégies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expulser les PSM (Ex.: répression policière favorisant le déplacement des PSM, judiciarisation, télésurveillance et autres dispositifs, quadrilatère) <b>OU</b></li> <li>• Disperser les PSM: (Ex.: déconcentration des ressources) <b>OU</b></li> <li>• Concentrer les PSM dans certains lieux publics : Apaiser les tensions ou raviver les tensions (Ex.: porte de l'Église St-Roch, Parc Viger) <b>OU</b></li> <li>• Normaliser les comportements en rappelant la norme (Ex.: prescriptions comportementales, travail, etc.) <b>OU</b> Prévenance invitant les PSM à négocier les normes (Ex. : médiation, SIS, café, etc.) <b>OU</b></li> <li>• Diluer les PSM pour atténuer la saillance de leur visibilité en les intégrant à l'animation ou en les indisposant (Ex.: augmenter l'affluence dans un parc occupé par les PSM; Animer les espaces publics) <b>OU</b></li> <li>• Représenter les PSM pour parler en leur nom sur ce qui les concerne ou défendre leurs droits (Ex. : Droit devant, Nuit des sans-abri) <b>OU</b></li> <li>• Rassembler pour faire reconnaître les PSM (Ex. : Festival d'expression de la rue, activités conjointes commerçants/PSM-communautaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nil</li> </ul>

